

L'oral comme fiction.

Doctorat de sciences du langage et Ph.D. d'études françaises
Université de Provence & Université de Montréal

2006, Mathilde Dargnat©

Première partie

Définition de l'objet, aspects théoriques et méthodologiques

Français standard et français populaire : sociolectes ou fiction ?

A. Valdman (1982)

Chapitre 1

Imaginaires et formes linguistiques de l'oralité populaire québécoise (OPQ)

Populaire : le mot lui-même engendre un monde politique.
G. Bollème : 1986, p. 69.

Introduction

Dans ce chapitre, nous entendons proposer l'« horizon d'attente » d'un lecteur abordant l'œuvre M. Tremblay qui, s'il n'était pas québécois, aurait fait l'effort d'acculturation nécessaire pour saisir les enjeux d'une telle pratique stylistique. Quelles idées préconçues, quels présupposés sont alors projetés sur l'écriture de M. Tremblay ?

Avant d'envisager une description linguistique sur corpus de la langue parlée au Québec dans les milieux populaires, nous souhaitons pointer les composantes extra-linguistiques, sociologiques et symboliques, qui concourent à construire une certaine idée de l'OPQ. Ce tour d'horizon définitoire doit mettre en évidence la richesse et le caractère préconstruit de notre objet, qui reflète autant des représentations de la langue, en termes de variations ou de diglossie, que des observables linguistiques, à tous les niveaux de la description.

1.1. Langue et représentations de la langue

Il est essentiel de prendre en compte le processus de catégorisation qui permet d'appréhender l'écriture de M. Tremblay comme relevant de cette catégorie « oralité populaire québécoise », volontairement réifiée en OPQ. Quels sont les éléments qui autorisent à reconnaître comme caractéristique un ensemble de traits linguistiques (phonétiques, graphiques, morphologiques, syntaxiques, lexicaux) ? Nous répondrons que le « contrat de lecture » fait appel à des habitudes de lecture, des représentations mentales stéréotypiques de l'oralité, du peuple et du « pittoresque » accent québécois, qui

définissent un certain imaginaire linguistique et esthétique de cette parole et de la pratique littéraire qui veut en produire l'effet.

1.1.1. La notion d'imaginaire linguistique

Certains parlent plus volontiers de sentiment ou de conscience épilinguistique (Laurendeau : 2004) pour désigner la notion que A.-M. Houdebine a développée sous le nom d'« imaginaire linguistique » (1979, 1993, 2002). À la définition sociolinguistique d'une communauté de langue, elle a ainsi ajouté le critère de l'attitude des locuteurs face à la langue et face aux différents usages qui en sont faits (leur perception des niveaux, leur définition du standard et de la norme). Ses analyses ont pour objectif de montrer l'impact de ces attitudes sur la pratique de la langue :

[Imaginaire linguistique :] Rapport du sujet à la langue, la sienne et celle de la communauté qui l'intègre comme sujet parlant-sujet social ou dans laquelle il désire être intégré, par laquelle il désire être identifié par et dans sa parole ; rapport énonçable en termes d'images, participant des représentations sociales et subjectives. (2002, p. 10)

La circonscription d'une variété de français ne peut donc se faire sans la prise en compte des représentations qui lui sont attachées¹. Pratiquement, l'imaginaire linguistique est mis en évidence au moyen d'enquêtes, dans lesquelles sont recueillis les sentiments de locuteurs-cibles sur la langue en général, celle qu'ils parlent ou celle que parle autrui, mais qui dans tous les cas est reconnue et évaluée selon des idéologies sociales et des percepts subjectifs. Les propos retenus sont ensuite classés selon le type de norme auquel ils font référence, sachant que l'on distingue des normes objectives et des normes subjectives². Il ressort de ces différentes réflexions que l'imaginaire linguistique dépend de l'imaginaire social qui produit les normes prescriptives. Les locuteurs interrogés formulent toujours leur jugement en termes plus ou moins

1. L'étude récente de Wendy Ayres-Bennett (2004) offre, de ce point de vue, un exemple de saisie de la variation linguistique du français parlé au XVII^e siècle à partir de témoignages écrits sur la qualité de la langue.

2. La théorie de l'imaginaire linguistique s'est formulée, développée et transformée au cours des années jusqu'à aboutir à une « typologie de l'imaginaire linguistique » par rapport à différentes catégories de normes. Nous renvoyons ici à la synthèse proposée par A.-M. Houdebine (2002). On retrouve à peu près les mêmes coupes conceptuelles chez M.-L. Moreau qui parle *normes de fonctionnement, normes descriptives, normes prescriptives, normes évaluatives et normes fantasmées* (1997, p. 219-223).

axiologiques « bien *vs* mal », « vrai *vs* faux ». L'OPQ est le plus souvent dévalorisée, stigmatisée, et définie comme écart par rapport au standard normatif. Mais ce standard relève lui aussi d'une idéologie (Milroy & Milroy : 1999 [1985], p. 23³) et d'un « fétichisme de la langue » écrite (Bourdieu : 1975) qui constituent tout autant un imaginaire de la correction linguistique.

Pour cette recherche, nous avons consulté deux corpus de français québécois, le corpus *Sankoff-Cedergren* de 1971 et le corpus *Montréal 84* de 1984. Le classement des locuteurs y est intéressant à plus d'un titre : de par la « cote de marché linguistique »⁴ qui leur a été attribuée par l'équipe de linguistes en charge du projet ; de par les critères contenus dans les fiches signalétiques, qui sont des critères permettant une analyse de type sociolinguistique (âge, lieu de résidence, sexe, niveau d'étude, etc.)⁵ ; enfin, de par le contenu des questionnaires semi-dirigés qui abordent certains sujets dont celui de la langue populaire, sous le nom de « joual »⁶. Voici deux exemples de questions posées à l'ensemble des locuteurs interrogés. Les questionnaires complets sont reproduits dans le volume annexe (document 1A).

Que pensez-vous du « joual »? Pouvez-vous le définir? Qui selon vous parle « joual »? Est-ce répandu partout au Québec? Qu'est-ce que c'est « bien parler »? Qui selon vous pourrait servir de modèle aux enfants pour leur façon de parler? (Corpus *Sankoff-Cedergren*, 1971, question n° 6)

Qu'est-ce que c'est bien parler? Mal parler? (Corpus *Montréal 84*, 1984, questions n° 11 et 12)

3. L'expression en français, « idéologie du standard », est empruntée à F. Gadet (2003a, p. 21) et à M. Abécassis (2003, p. 117), qui font référence à J. Milroy et L. Milroy.

4. La « cote de marché linguistique » est basée sur les réflexions de P. Bourdieu à propos de l'« économie des échanges linguistiques ». La métaphore du marché, soit la circulation de biens produits et consommés, appliquée à la langue est pour le sociologue un moyen heuristique de mettre en évidence le « système des sanctions et des censures » qui régulent les interactions langagières (1982, p. 14). Nous renvoyons également à la synthèse faite par C. Bauvois (dans Moreau : 1997, p. 203-206). La « cote de marché linguistique » est une sorte d'indice donné la communauté de linguistes anthropologues qui a eu en charge l'évaluation des profils sociolinguistiques des locuteurs-cibles du corpus *Sankoff-Cedergren*. Elle correspond à la perception sociale intuitive de ces locuteurs sur la base de leur production linguistique lors des entretiens. On en trouve une définition dans G. Sankoff & S. Laberge (1978) et S. Laberge (1977, p. 41-58).

5. Il est bien évident que les modèles sociolinguistiques ont pu évoluer depuis les années de constitution de ces deux corpus, comme le montrent par exemple les travaux de L. Milroy & J. Milroy sur les réseaux (1992) ou encore l'importante synthèse de J.K. Chambers & al. (2003), mais nous pensons que les corpus sélectionnés sont des corpus de référence dont il convient de respecter le mode de classification des entretiens.

6. Nous reviendrons plus largement sur cette appellation « joual », puisque ce terme cristallise les enjeux sociaux, politiques et esthétiques de la langue au Québec dans les années qui commencent notre corpus. Voir ci-dessous la section 1.3.2.

De nombreuses études portant sur le sentiment épilinguistique des Québécois ont été menées, à différentes périodes, sur ces corpus comme sur d'autres⁷. Dans tous les cas, même s'il est pratiqué, le parler populaire est majoritairement dévalorisé, attaqué voire rejeté par les locuteurs au profit d'un standard idéalisé. La prise en compte de l'imaginaire linguistique pose donc le problème de la hiérarchisation et de la normalisation des usages en fonction d'un standard et de ses enjeux sociaux, comme le signale D. Forget :

Quant à la variété linguistique appelée STANDARD, elle désigne un dialecte ayant une fonction sociale très particulière. [...] Ce serait donc une entité abstraite qui, dans l'absolu, n'est parlée par aucun groupe linguistique. Mais pratiquement, cette variété standard qui est celle utilisée dans les communications officielles, journaux, télévision, enseignement, etc. est la variété la plus prestigieuse, celle que les groupe sociaux privilégiés tendent à s'approprier. [...] À partir de ce consensus, tout écart linguistique face à la norme est jugé comme un écart social. (Forget : 1979, p. 155 et 156)

Au Québec, la question du standard est une question complexe, dans la mesure où deux langues nationales coexistent à l'échelle du Canada de manière très disproportionnée dans la pratique (le français est minoritaire en nombre de locuteurs), mais où une politique de préférence pour le français est ouvertement affichée au Québec, qui apparaît comme un îlot francophone dans un continent majoritairement anglophone. En plus de cette rivalité entre l'anglais et le français, il faut considérer les « rapports de force » existants entre différentes variétés du français, les différences étant principalement perçues comme géographiques ou sociales.

Du point de vue géographique, le standard du français hexagonal s'oppose au standard du français québécois. Le premier est assimilé au parler des Parisiens cultivés. Le français québécois standard, même reconnu dans sa qualité de standard normalisé (avec quelques particularités), apparaît alors souvent comme une variété périphérique par rapport au français hexagonal, à l'instar du français de Suisse Romande

7. Se reporter en particulier aux bibliographies de L. Ostiguy & Cl. Tousignant (1993, p. 233-242), de P. Thibault et D. Vincent (1990, p. 131-145), du site PHONO du CIRAL à l'Université Laval. Nous renvoyons entre autres à la thèse de P. Daoust (1983), à l'ouvrage d'A. Paquot (1988) qui propose une « étude sémiologique et sociolinguistique des régionalismes lexicaux au Québec » ou encore aux articles de Chiasson-Lavoie & S. Laberge (1971), de L. Tremblay (1990), de J.-D. Gendron (1990 [1986]), ou P. Laurendeau (1990), etc. L'étude de la conscience et de l'attitude linguistiques des Québécois n'est pas un sujet passé de mode puisque l'on voit encore des thèses soutenues dans ce domaine. Par exemple : *La langue de papier. Spéculations linguistiques au Québec (1957-1977)*, Karim Larose, Montréal, thèse du département d'études françaises de l'université de Montréal, 2003, 371 p.

ou du français wallon en Belgique. Cette variation entre deux standards est dévalorisée ou a contrario valorisée comme marque identitaire de la communauté en question, ce qui place les locuteurs en situation d'« insécurité linguistique » (voir Cajolet-Laganière & Martel : 1993). À cela se superposent les variations de type régional, qui ont le même statut ambivalent, tantôt dévalorisées, tantôt valorisées. En effet, le français parlé en Amérique du Nord n'est pas plus uniforme que le français de France⁸, il compte plusieurs variantes régionales.

Du point de vue social, le français se propose comme un ensemble hiérarchisé d'usages qui permet de classer le locuteur sur l'échelle sociale de la société considérée, de le situer dans le « marché linguistique » (Bourdieu), c'est-à-dire dans la place des échanges linguistiques et des valeurs symboliques de la langue. Au Québec, la « parlure populaire » se trouve en quelque sorte doublement marquée, qu'elle soit dévalorisée comme signe d'infériorité ou défendue comme étendard identitaire, puisqu'elle est comprise comme variation par rapport à un standard québécois à son tour perçu dans ses variations par rapport au standard européen, hexagonal-parisien.

Dans les deux cas (géographique, social), les catégorisations du français hexagonal et du français québécois répondent autant à des imaginaires qu'à des réalités. Des différences géographiques et des différences sociales sont souvent associées ou assimilées pour finalement stigmatiser le français québécois dans son ensemble comme étant un français non standard. Par extension, le non-standard est souvent associé à l'oralité, au populaire, au familier, au relâché, etc. Tout se passe comme si la perception d'un écart par rapport au standard normatif projetait la langue du côté de l'oralité et de la « faute », en vertu d'une assimilation abusive du standard et de la fixité (de principe) du code écrit. Ces écarts sont interprétés à travers « le tamis des idéologies » sociales et subjectives.

La situation d'insécurité linguistique dans laquelle se trouve un locuteur francophone au Québec, et en particulier à Montréal, fait que la conscience de la langue est

8. De même qu'un Lyonnais et un Marseillais se reconnaîtront à la fois une langue commune et des différences qui font, ce que l'on appelle communément un accent, de même un Acadien, un Québécois et un Louisianais, et même un Québécois et un Montréalais, se sentiront « trop proches pour être différents » mais suffisamment différents pour ne pas être complètement assimilables (voir les propos de M. Francard au sujet de la situation du français en Belgique : « Trop proches pour ne pas être différents, profils de l'insécurité linguistique dans la communauté française de Belgique », dans *CILL*, 1993, volume 19, n° 3-4, p. 61-70).

exacerbée, parce que la question linguistique y est véritablement une « obsession » (Bouchard : 1998).

1.1.2. La surconscience linguistique

L'idée de « conscience » et de « surconscience linguistique » a été développée dans le cadre des études sur les littératures francophones (Beniamino : 1999, p. 226, 239) et plus précisément à propos de la littérature au Québec (Gauvin : en particulier 2000 et 2004)⁹, car les écrivains québécois, qui sont véritablement « à la croisée des langues » (Gauvin : 1997) et des variétés de langues, sont acculés à des choix successifs pour s'exprimer : Le français ou l'anglais ? Quel français ? Comment rendre compte de particularismes québécois essentiellement oraux ?

La littérature, qui vise un effet esthétique, est bonne cliente des imaginaires linguistiques qu'elle renforce, confronte ou défait. Une comparaison de la perception de la langue dans *Les belles-sœurs* (1968) et *L'impromptu d'Outremont* (1980), deux pièces du corpus dramatique, met en évidence deux « marchés linguistiques » opposés. Dans la première, le parler qui « fait peuple » est majoritaire et les pratiques plus normatives sont étiquetées comme précieuses. Dans la deuxième, en revanche, le parler standard est majoritaire et la « parlure » de la *cheap* Lorraine en fait une intruse dans le monde « Upper-outremontais » des sœurs Beaugrand, elle qui a osé se marier avec un immigré italien et vit dans l'Est de l'île (les quartiers populaires de Montréal¹⁰).

Sans chercher à faire des auteurs des théoriciens de leur œuvre, L. Gauvin

9. Voir également cette définition : « Les écrivains francophones reçoivent ainsi en partage une sensibilité plus grande à la problématique des langues, sensibilité qui s'exprime par de nombreux témoignages attestant à quel point l'écriture, pour chacun d'eux, est synonyme d'inconfort et de doute. La notion de *surconscience* renvoie à ce que cette situation d'inconfort dans la langue peut avoir d'exacerbé et de fécond. Elle permet, à côté de celle d'insécurité définie par les linguistes, de mettre en évidence le travail d'écriture, de choix délibéré que doit effectuer celui qui se trouve dans une situation de complexité langagière. Cette surconscience a donné lieu aussi bien à un métadiscours sur la langue qu'à un imaginaire de la/des langues qui s'expriment soit par des positions explicites [...], soit par des propositions textuelles comme la thématization ou encore l'utilisation de divers procédés [...] qui témoignent de tensions à l'intérieur de la langue d'écriture. La notion de *surconscience* recouvre donc à la fois un *sentiment de la langue*, une *pensée de la langue* et un *imaginaire de la/des langues*. » (Gauvin, dans Beniamino & Gauvin : 2005, p. 173)

10. Nous traiterons plus loin, en dernière partie (voir chapitre 7), la manière dont le texte « parle la langue » (Gauvin : 2004), c'est-à-dire la manière dont il l'affiche comme langue en la thématization, en particulier par l'exposition du sentiment épilinguistique des personnages qui reconnaissent bien ou mal parler et qui fixent du même coup l'économie des échanges langagiers de la pièce.

montre bien que le créateur est obligé à un minimum de réflexions sur le langage. Parce qu'en écrivant il montre sa « fabrique de la langue », l'écrivain offre au lecteur sa conception de la langue et de la poétique (Gauvin : 2004, p. 13). Cela lui paraît d'autant plus marqué dans les littératures dites de « l'intranquillité »¹¹, comme la littérature québécoise, qui manifestent une « surconscience linguistique », dont voici une définition :

C'est ce que j'appelle la surconscience linguistique de l'écrivain. Je crois, en effet que le commun dénominateur des littératures dites émergentes, et notamment des littératures francophones, est de proposer, au cœur de leur problématique identitaire, une réflexion sur la langue et sur la manière dont s'articulent les rapports langues/littérature dans des contextes différents. La complexité de ces rapports, les relations généralement conflictuelles — ou tout au moins concurrentielles — qu'entretiennent entre elles deux ou plusieurs langues, donnent lieu à cette surconscience dont les écrivains ont rendu compte de diverses façons. (Gauvin : 2000, p. 8)

Cette réflexion est pertinente non seulement parce que son terreau a été celui de la francophonie littéraire, mais aussi parce qu'elle s'inscrit dans une approche plus générale de la littérarité : le rapport de la littérature à la norme linguistique, les enjeux stylistiques du réalisme langagier, la thématization textuelle de la langue, etc. « Plus que de simples modes d'intégration de l'oralité dans l'écrit ou que la représentation plus ou moins mimétique des langages sociaux, on dévoile ainsi le statut d'une littérature, son intégration/définition des codes et enfin toute une réflexion sur la nature et le fonctionnement du littéraire. » (*ibid.*)

Notre étude consiste en quelque sorte à rechercher et à analyser les conséquences linguistiques et textuelles de cette « surconscience » chez M. Tremblay. Une des conséquences majeures est la « recollection sélective » (Bourdieu : 1983, p. 99) de phénomènes langagiers en fonction des imaginaires de l'oralité, de la langue populaire, des particularités québécoises et de la pratique littéraire, bref une catégorisation et une réification stylistiquement orientées d'une pratique linguistique aux contours flous, définie à partir d'idéologies multiples et parfois contradictoires.

11. Formulation de L. Gauvin dans laquelle on lira en partie l'idée d'insécurité linguistique.

1.2. Variations et variétés du français

La perception des différences et des ressemblances entre des usages d'une même langue, que les locuteurs interrogés formulent, est basée sur la notion de variation. Les variations peuvent être cataloguées en fonction de différents paramètres, comme le temps, le lieu, les classes sociales, etc. Un ensemble de variations collectivement reconnues, c'est-à-dire par une communauté, peut déterminer une variété de langue, comme le français méridional, mais aussi le français belge et bien entendu le français québécois. La notion même de variation, et donc de variété, est ancrée dans l'idée que l'on se fait d'un standard, qui même s'il n'est qu'une norme abstraite, sert de « pierre de touche » pour l'évaluation des productions langagières.

1.2.1. Les différents lieux de la variation linguistique

Il existe plusieurs classements de la variation¹², selon que l'on s'attache aux usagers, aux usages (Gadet : 2003a, 2003d) ou à la fonction sociale des variétés (Ferguson : 1959, Gobard : 1976, Mackey : 1989). Dans les deux premiers cas, il est question de diversités géographiques, sociales et stylistiques, dans le dernier cas, on oppose le fonctionnement vernaculaire au fonctionnement véhiculaire.

1.2.1.1. La variation selon l'usager

La *variation diachronique* renvoie à l'évolution temporelle de la langue et partant à la situation historique d'un locuteur. Cette approche de la variation nous concerne sur deux points : elle peut permettre d'expliquer la formation et les composantes du parler populaire de Montréal à l'époque où M. Tremblay le représente en littérature, elle peut aussi être un point de vue intéressant lorsqu'on se demande si le style de M. Tremblay a évolué entre 1968 et 1998.

La *variation diatopique* concerne la diversification spatiale de la langue et la localisation géographique du locuteur. Le fait qu'une langue soit parlée sur un territoire

12. L'origine de cette catégorisation de la variation, au moins pour le diastratique, le diatopique et le diachronique, se trouve, selon W. Ayres-Bennett (2004, p. 12) et F. Gadet (2003a, p. 23), chez Eugenio Coseriu, dans *Einführung in die strukturelle Betrachtung des Wortschatzes*, Tübingen, Narr, 1970, p. 32. Elle est largement développée par A. Koch & W. Oesterreicher (2001).

plus ou moins étendu, ou sur des territoires différents, contigus ou non, a des conséquences plus ou moins importantes sur sa pratique. La reconnaissance des variations diatopiques fonctionne en quelque sorte comme une localisation du locuteur dans et par sa manière de parler. Seront ainsi circonscrites des variétés plus ou moins éloignées d'un standard, plus ou moins éloignées les unes des autres. Le français québécois n'est généralement pas défini comme français régional, ce qui est plutôt réservé aux variétés internes au territoire français, mais comme une variété simplement géographique¹³.

La *variation diastratique* renvoie à la diversité sociale des locuteurs. C'est ici que l'on parle de français populaire pour désigner la manière de parler de la classe sociale économiquement défavorisée, essentiellement les ouvriers, car le facteur urbain est un élément définitoire de la classe populaire que nous ciblons. Au Québec, au cours du XX^e siècle, le grand centre urbain qu'est Montréal a vu se développer un parler populaire dont les particularités relèvent de plusieurs types de variations et d'une idée finalement assez commune du non standard¹⁴.

1.2.1.2. Les variations selon l'usage

La diversité linguistique est aussi en lien avec la diversité des usages que peut faire un locuteur de sa langue. Traditionnellement, c'est ici que l'on parle de variation stylistique et de style, au sens sociolinguistique du terme (voir Lefebvre : 1983), et plus scientifiquement de *variation diaphasique*.

La *variation diaphasique* est en lien avec le répertoire dont dispose un locuteur pour s'adapter au degré de formalité de la situation, ou pour véhiculer sa subjectivité. Cette notion implique un certain continuum des usages chez ce locuteur, qui sélectionne, de manière fonctionnelle, les structures de la langue qui sont pertinentes pour l'intervention langagière qu'il projette. Pour notre sujet, on peut parler de variation diaphasique chez M. Tremblay, puisque sa langue d'auteur se morcelle en plusieurs variétés qui correspondent à des niveaux d'énonciation propres au genre théâtral (la

13. Cela ne veut pas dire que historiquement on ne retrouve pas de variations qui sont aujourd'hui classées comme régionales en France, au sens restreint du terme ; celles que les colons des XVI^e et XVII^e siècles ont transportées des régions du Nord Ouest de la France en Amérique du Nord.

14. Relâchement, anglicismes, démembrement syntaxique, sacres.

langue des didascalies n'est pas celle des dialogues), et à des profils langagiers (tous les personnages ne s'expriment pas de la même manière). La capacité diaphasique de M. Tremblay, qui définit en grande partie son style, est essentielle, car les variations qu'elle permet ouvrent d'autres dimensions. C'est parce qu'il utilise l'ensemble du continuum de ses usages qu'il peut rendre compte, sous couvert de ses personnages, à la fois de particularités diatopiques¹⁵, de particularités diastratiques¹⁶ et même de particularités diaphasiques¹⁷. Cette possibilité d'enchâssement est liée au contrat de lecture que le lecteur passe avec le dramaturge. Le lecteur s'attend à ce que l'auteur distribue sa parole entre plusieurs personnages, et il lui apparaît possible de concevoir simultanément l'idée d'un orchestrateur unique, l'écrivain, et de personnages autonomes.

Enfin, il existe une variation en relation avec le type de canal par lequel le message linguistique est véhiculé, à savoir le canal oral et le canal graphique. Il s'agit de la variation *diamésique*, qui renvoie au principe selon lequel un locuteur ne parle pas comme il écrit et n'écrit pas comme il parle. Au-delà de la différence physique du canal, les produits linguistiques de l'écrit et de l'oral relèvent de deux « ordres » qui divergent quant à la situation d'énonciation et son inscription dans l'énoncé et quant aux plans grammatical et discursif (Gadet : 2003d, p. 97-98)¹⁸. Le débat sur les différences entre l'oral et l'écrit est très riche et l'on trouve des définitions assez différentes. Il s'agit là d'un problème dont nous ne rendrons pas toute la complexité, nous préférons insister sur les paramètres présentant une certaine pertinence pour notre recherche en leur consacrant la section suivante (section 1.2.2).

15. Exemples de particularités diatopiques : les québécoismes, les anglicismes, les prononciations *toé* et *moé*.

16. Exemples de particularités diastratiques : les sacres, l'avalement articulaire.

17. Ex. un personnage peut à son tour présenter une certaine capacité stylistique, comme Le Narrateur, dans *Encore une fois, si vous permettez*, ou Lorraine dans *L'imromptu d'Outremont*.

18. « Une autre distinction relevant également de l'usage intervient entre oral et écrit. Elle est particulièrement forte dans une langue de culture très standardisée comme la française. Ici, c'est la distinction de canal de transmission de la parole qui constitue le point d'ancrage de la différence : aucun locuteur ne parle comme il écrit, aucun n'écrit comme il parle. La distinction n'est pas purement matérielle, elle touche aussi la conception même des discours. Il faudra donc distinguer entre ce qui est un effet général de l'oralité, et ce qui relève de la variation. » (Gadet : 2003d, p. 98)

1.2.1.3. Fonctions sociales des variétés

Les variétés sont aussi analysées du point de vue de leurs fonctions sociales ou symboliques. Ces classements, basés sur le concept de diglossie, peuvent être utiles pour comprendre la place de la variété « oral populaire » dans l'économie générale du « marché linguistique ».

- **Les approches diglossiques**

Le concept de diglossie a été employé par Ch. Ferguson (1959) pour désigner une séparation et une hiérarchie nettes des usages de deux variétés « très divergentes »¹⁹. Voici la définition qui sert de référence, parce qu'elle pose l'existence de deux fonctions fondamentales, la *variété basse*, dite aussi *variété L* en référence à l'anglais « Low », et la *variété haute*, dite aussi *variété H* :

Diglossia is a relatively stable language situation in which, in addition to the primary dialects of the language (which may include a standard or regional standards), there is a very divergent, highly codified (often grammatically more complex) superposed variety, the vehicle of a large and respected body of written literature [...], which is learned largely by formal education and is used for most written and formal spoken purposes but is not used by any sector of the community for ordinary conversation. (Ferguson : 1959, p. 336)

La diglossie est une situation linguistique relativement stable dans laquelle, outre les formes dialectales de la langue (qui peuvent inclure un standard, ou des standards régionaux), existe une variété superposée très divergente, hautement codifiée (souvent grammaticalement plus complexe), véhiculant un ensemble de littérature écrite vaste et respecté, [...] qui est surtout étudiée dans l'éducation formelle, utilisée à l'écrit ou dans un oral formel mais n'est utilisée pour la conversation ordinaire dans aucune partie de la communauté. [traduction de L.-J. Calvet : 1993, p. 43]

Le concept a dans un premier temps été appliqué à des sociétés multilingues ou à des sociétés qui différencient des variétés vulgaires et des variétés classiques. Il a ensuite été développé par J. Gumperz qui l'a utilisé pour analyser la hiérarchisation des dialectes et des registres, ou J. Fishman qui s'est intéressé à la dynamique des relations diglossiques, leur maintien ou leur abandon. Nous ne discuterons pas le concept lui-même, mais nous prenons en considération le fait qu'il peut être étendu et appliqué à d'autres situations que celles décrites par Ch. Ferguson. C'est ainsi qu'il peut être

19. L'exemple-type d'une « diglossie caractérisée » étant la situation grecque où le démotique était réservé aux usages communs et était une langue fort différente du grec utilisé dans les situations formelles et les écrits.

avantageux de parler de « diglossie médiale », pour opposer une variété réservée à l'oral et une variété réservée à l'écrit, ou de « diglossie littéraire », comme le propose M. Beniamino, qui s'est tout particulièrement penché sur le problème des littératures francophones (Beniamino dans Moreau : 1997, p. 125²⁰).

Appliqué au domaine littéraire, le concept de diglossie permet de mettre en évidence la situation particulière de l'écrivain qui « dépend de l'existence d'une forme écrite et d'un public alphabétisé » (Mackey : 1976, p. 20). La situation de l'écrivain francophone (québécois) est encore plus complexe, puisqu'il se trouve au carrefour de plusieurs langues et de plusieurs variétés. Quelle est sa langue de référence pour l'écrit ? Le standard québécois ou le standard français²¹ ? Ajoutons à cela la problématique d'un écrivain qui veut rendre compte par écrit d'une variété essentiellement orale. Le voici contraint de faire des choix qui auront des conséquences sur la réception de son œuvre.

Devant une dichotomie entre langue parlée et langue écrite, l'écrivain se trouve parfois en face d'un dilemme. Comment peut-il exprimer l'affectivité familiale au moyen d'une langue scolaire ? Ce dilemme se manifeste surtout au théâtre où l'auteur dramatique a affaire à la langue parlée – même quand l'écrivain de la pièce accepte les contraintes de la langue écrite. Plus il s'écarte de la langue parlée de ses personnages, plus il s'éloigne de son auditoire. Plus il s'écarte de la norme, plus il réduit l'étendue géographique de son auditoire. Comment l'écrivain réagit-il devant un tel dilemme ? Cela dépend des contextes dans lesquels il faut travailler – contexte temporel et contexte spatial. Cela dépend également de son public : une élite ou la masse, une population régionale ou une population internationale un public bilingue ou un public unilingue. Et enfin, cela dépend des contraintes qu'on lui impose. Les options de l'écrivain dépendent de son époque. Il est aussi impensable de faire des romans en latin au vingtième siècle qu'il l'était au dixième d'écrire en français un traité philosophique. (Mackey : 1976, p. 26- 27)

L'écrivain doit en permanence négocier avec les imaginaires de chaque variété. Nous disons « imaginaires » au pluriel car, pour prendre un exemple, la réception des québécoismes, populaires ou non, ne sera pas la même à Montréal, à Paris, à Genève, à Bruxelles ou dans les autres aires francophones. Des propos comme ceux d'O. Créma-zie, des crises comme celle de la *Querelle des régionalistes*, ou comme celle de la *Querelle du joul*, sont assez révélatrices de la conscience qu'ont eue les écrivains de l'impact

20. Nous renvoyons également à l'article « diglossie littéraire » de R. Grutman (dans Beniamino & Gauvin : 2005, p. 59-62).

21. Car même si les différences sont peu nombreuses, elles existent, en particulier sur le plan lexical.

esthétique des choix linguistiques qu'ils faisaient à certaines périodes clés de l'histoire de leur littérature (voir Beudet : 1991, Gauvin : 1975 et ci-dessous la section 1.3.1.c).

• **L'analyse tétraglossique**

Dans son ouvrage sur l'aliénation linguistique, H. Gobard propose d'analyser les fonctions des variétés d'une langue non plus d'une manière binaire, qui isole une variété haute et une variété basse, qu'il juge insuffisante²², mais selon un « schéma tétraglossique », c'est-à-dire où s'articulent quatre rôles symboliques. Il s'agit du vernaculaire, du véhiculaire, du référentiaire et du mythique. (1976, p. 31-51)

Le *langage vernaculaire* est « local, parlé spontanément, moins fait pour communiquer que pour communier, [lui] seul peut être considéré comme langue maternelle (ou natale) ». Le *langage véhiculaire* est « national ou régional, appris par nécessité, destiné aux communications à l'échelle des villes ». Le *langage référentiaire* est « lié aux traditions culturelles, orales ou écrites, assurant la continuité des valeurs par une référence systématique aux œuvres du passé pérennisées. » Enfin, le *langage mythique* est un langage qui « fonctionne comme ultime recours, magie verbale dont on comprend l'incompréhensibilité comme preuve irréfutable du sacré ». (Gobard : 1976, p. 34)

À l'occasion, le linguiste illustre sa théorie en renvoyant à la situation du français au Canada et à l'avancée de l'anglais comme langue véhiculaire à l'échelle mondiale (*ibid.*, p. 38-39). Mais cette quadripartition est pertinente à un autre niveau que celui de l'opposition anglais-français, celui que retient L. Gauvin dans son chapitre sur le « mythe d'une langue à soi » au Québec (2000, p. 31-32). Le schéma tétraglossique lui permet d'envisager la revendication identitaire d'une langue québécoise et de ses particularités, jusque dans sa variété populaire, comme le passage d'un fonctionnement en vernaculaire à un fonctionnement mythique.

La dynamique des fonctions symboliques du langage n'est pas seulement temporelle²³, elle est aussi celle d'un marché linguistique en synchronie : une variété, en

22. « Cette dichotomie entre haute-langue et basse-langue nous semble ne rendre compte que d'une partie de la réalité sociolinguistique. Cette terminologie elle-même est discutable dans sa connotation et confond des situations qui devraient être distinguées selon des critères plus précis. Ceux que je propose ici sont à la fois linguistiques, sociologiques, historiques, ethniques et culturels. » (Gobard : 1976, p. 33)

23. L'analyse de H. Gobard compare les systèmes tétraglossiques du Moyen Âge, de Paris au XVIII^e siècle et de Londres au XX^e siècle (1976, p. 39).

l'occurrence le vernaculaire québécois, peut fonctionner à un autre niveau s'il est investi d'un imaginaire, d'une symbolique particulière. Nous reviendrons sur ce balancement des valeurs à propos de l'usage du jocal en littérature.

1.2.2. La variation diamésique en débat

La différence de code, oral *vs* écrit, qui ne se confond pas avec la différence de transmission physique de la langue²⁴, a fait l'objet de nombreuses réflexions, spécifiquement consacrées au problème ou concernant plus largement la recherche d'une définition du français parlé et les problèmes en lien avec les transcriptions des corpus oraux²⁵. Nous ne ferons pas de résumé exhaustif de ce débat sur les « grands mythes séparateurs » (Blanche-Benveniste & Jeanjean : 1987, p. 11-37), et encore moins de tentative de théorisation. Nous retiendrons la synthèse de F. Gadet (2003a, p. 25-42), qui compare les paramètres de l'écrit avec ceux de l'oral, et le schéma de M.-C. Hazaël-Massieux (1993, p. 39-54 et 1993c), qui montre plus explicitement la dynamique de cette variation.

1.2.2.1. Canaux et variétés

Parmi les définitions de l'oral et de l'oralité que l'on peut trouver dans les dictionnaires, nous avons retenu celle proposée par D. Maingueneau et P. Charaudeau. Elle

24. Même si le canal a une influence sur la pratique linguistique. Certains phénomènes comme les répétitions, les amorces, les hésitations, les auto-réparations ou les anticipations tiennent en grande partie à l'impossibilité pour le locuteur d'effacer comme il le ferait à l'écrit. L'oral correspondrait, en quelque sorte au brouillon de l'écrit, à « l'avant-texte » de l'écrit (voir Blanche-Benveniste & Jeanjean : 1987, p. 150-162).

25. Voir en particulier C. Touratier (1995) qui se demande si « oral et écrit [correspondent] à « l'utilisation d'une même langue » ; F. Mazière (1993) qui voit « l'oral orthographié » comme « le festin des restes » ; J.-C. Pellat (1988) qui s'interroge sur l'« indépendance ou [l'] interaction de l'écrit et de l'oral » lorsqu'il propose un « recensement critique des définitions du graphème » ; M.-C. Hazaël-Massieux (1993c) qui étudie l'« oralité et [la] variation du français ». Nous pouvons ajouter à cela les recherches en sémiotique générale avec J.-M. Klinkenberg qui s'intéresse au problème du « transcodage » (1996, p. 165-181), ou aux recherches plus générales sur le français parlé, qui soulignent le problème de la conception de deux codes, oral et écrit, et des difficultés de transcription et d'édition : Cl. Blanche-Benveniste et C. Jeanjean (1987), Cl. Blanche Benveniste (2000), F. Gadet & F. Kerleroux (1988), M. Bilger et al. (1997), P. Thibault & D. Vincent (1988). Le recensement de la littérature dans le domaine demanderait une étude en soi. Un ouvrage comme celui de F. Wacquet (2004) propose une lecture transversale du problème, mais dans une perspective historique axée sur un type de discours en particulier, le discours scientifique.

est très complète dans la mesure où elle expose les différents critères de définition et en reconnaît la complexité en dépassant la simple opposition du canal (parole/graphie).

Cette distinction [oral-écrit] est une des plus importantes de l'analyse du discours puisqu'elle divise a priori tous les corpus possibles. Mais elle est loin d'être univoque car elle se trouve au point de convergence de multiples problématiques. [...] Quand on parle communément d'oral et d'écrit, on mêle de manière instable divers axes qu'il convient de distinguer mais qui interfèrent constamment. [...]

1. Une opposition entre énoncés qui passent par le canal oral, les ondes sonores, et énoncés qui passent par le canal graphique. [...]
2. Une opposition entre énoncés dépendants du contexte non-verbal et indépendants de celui-ci, qui recoupe l'opposition entre situations dialogale et monologale. [...]
3. Une opposition entre deux pôles de la production verbale d'une société. D'une part les énoncés stabilisés — qu'ils soient oraux ou graphiques — relevant de genres ritualisés [...] D'autre part, le pôle des échanges spontanés, quotidiens. Cette distinction croise celle que font les sociolinguistes entre variété haute et variété basse d'une langue. [...]
4. Une opposition anthropologique d'ordre sociocognitif, illustrée par des travaux comme ceux de J. Goody : l'écriture n'est pas seulement une représentation de la parole, son avènement a en fait ouvert un nouveau régime de la pensée ; en se projetant sur un espace bidimensionnel, elle devient capable, par exemple, de constituer des tableaux ou des listes, condition d'un nouveau régime de savoir. (Maingueneau & Charaudeau : 2002, p. 202-204)

À vouloir définir plus précisément ce qu'est l'oral, on se trouve sans cesse renvoyé à des notions qu'il est à la fois nécessaire et difficile de combiner. D'autant plus que si la différence entre l'écrit et le graphique est assumée sans ambiguïté, ce n'est pas le cas de la distinction entre le parlé comme canal et l'oral comme variété ou code. Et nous avons besoin de cette distinction pour mener à bien notre étude : l'oralité, qui se définit essentiellement par ce qui est caractéristique de l'oral, ne peut pas être réduite au canal de la parole puisque notre support est graphique (textes imprimés). Que reste-il de l'oral populaire québécois quand on lui enlève sa composante phonique ? Comment le code graphique peut-il déguiser son mutisme ? Voici des questions importantes qui doivent attirer l'attention sur les lieux de variation pertinents — tout ne nous est pas accessible — et, du point de vue linguistique, sur la nature composite

de l'effet d'oralité — qui peut relever de choix graphiques, de phénomènes syntaxiques, lexicaux, etc.

1.2.2.2. Paramètres de l'oral et de l'écrit

Cette vision du « grand partage », que F. Gadet (2003a, p. 36) reprend à A. Koch et W. Oesterreicher (2001, p. 586), peut être jugée caricaturale parce que, dans les faits, les rapports entre oral et écrit sont plus complexes, mais elle a le mérite de proposer une comparaison systématique des deux ordres en fonction du critère de « distance/immédiateté ». Cela n'est pas sans intérêt pour aborder les particules discursives caractéristiques de l'oral qui ont très souvent une valeur déictique et dont la fréquence élevée contribue à construire ce que nous appelons un *effet d'in situ*, en relation justement avec cette idée d'immédiateté (voir ci-dessous la section 4.4).

| <i>Immédiat</i> [ORAL] | <i>Distance</i> [ÉCRIT] |
|---------------------------------------|---|
| communication privée | communication publique |
| interlocuteur intime | interlocuteur inconnu |
| émotionnalité forte | émotionnalité faible |
| ancrage actionnel et situationnel | détachement actionnel et situationnel |
| ancrage référentiel dans la situation | détachement référentiel de la situation |
| coprésence spatio-temporelle | séparation spatio-temporelle |
| coopération communicative intense | coopération communicative minimale |
| dialogue | monologue |
| communication spontanée | communication préparée |
| liberté thématique | fixation thématique |

Tableau 1.2.2.2. Oral et écrit : le grand partage ?

La liste n'est pas exhaustive, certes, mais s'y dessinent déjà un imaginaire spatio-temporel de l'oral et de l'écrit et des caractéristiques linguistiques. Dans cette démarche, apparaît le besoin de considérer la variation oral/écrit au-delà d'une simple différence de canal. Sont en jeu ici la situation de communication au sens large (lieu, interaction, temps, etc.), l'inscription de l'énonciation dans l'énoncé, l'investissement du locuteur dans son discours, sa « subjectivité dans le langage » (Kerbrat-Orrechonni : 1980). Ce

sont autant de paramètres qu'une écriture comme celle de M. Tremblay doit prendre en compte pour produire un effet d'oral indépendamment du canal phonique. On peut tout à fait rapprocher certains de ces « paramètres » des caractères stylistiques relevés par B. Gicquel (1999), qui cherche à profiler les différents types et styles de discours, dans une visée d'exploitation informatique (voir ci-dessous section 1.4.). Ce tableau s'apparente à une première « caractérologie », ou liste de traits caractéristiques, de l'oral comme variété du français.

1.2.2.3. De l'oral à l'écrit et vice-versa (dynamique des variations)

Ces distinctions faites, qui font de l'oral et de l'écrit deux variétés de la langue, encore faut-il considérer la dynamique de leurs relations. Le français appartient à une culture de la *littératie*²⁶ où l'écrit occupe une place prépondérante. L'oral est perçu en fonction de l'écrit normatif et, pour reprendre D. Forget citée ci-dessus, « tout écart linguistique face à la norme est jugé comme un écart social. » (1979, p. 156). Inversement, l'influence de l'oral sur l'écrit sera facilement interprétée comme manque de culture (écrite) si elle est involontaire, comme travail rhétorique et stylistique si elle est perçue comme volontaire. Dans les deux cas, l'oral qui déteint sur l'écrit est marqué comme non standard, et donc socialement catalogué et souvent stigmatisé.

Certaines des relations et des oppositions entre langue orale et langue écrite peuvent être présentées sous forme de « stades », comme le propose M.-C. Hazaël-Massieux. Son étude porte plus particulièrement sur la question de l'oralité aux Antilles, mais l'économie générale est valable pour toute langue qui possède les deux variétés et les deux canaux d'expression, comme c'est le cas du français.

Sur cette échelle, on pourra ainsi préciser la place occupée par telle ou telle langue, en sachant qu'une langue parvenue au stade 2 possède nécessairement les variétés 1 et 2, qu'une langue parvenue au stade 3 possède les variétés 1, 2 et 3, etc. Dans une langue comme le français, langue de longue tradition écrite, on peut recourir aux quatre variétés ainsi représentées. On soulignera cependant que tous les locuteurs français ne sont pas nécessairement aptes à

26. F. Gadet définit la *littératie* comme « effet d'une culture de l'écrit sur les énoncés, les pratiques, attitudes et représentations, pour un locuteur ou une communauté » (2003a, p. 32) Il faut noter que le terme existe dans la littérature scientifique anglo-saxonne dans des sens sensiblement différents ou plus généraux d'usages du langage écrit (écriture/lecture). Voir par exemple *Situated Literacies, Reading and Writing in Context*, edited by D. Barton, M. Hamilton and R. Ivanič, London, Routledge, coll. Literacies, 2000, 222 p.

utiliser les quatre variétés. [...] La maîtrise de la langue écrite parlée viendra bien plus tard, et ne sera le fait que d'un petit nombre de locuteurs formés à cela : il s'agit en fait là d'un usage de la parole publique, qui n'est généralement pas enseignée comme telle, où seule la pratique de plus en plus aisée de la langue écrite graphiée donne parfois accès à un stade 4. (Hazaël-Massieux : 1993, p. 45-46 pour la citation et le tableau)

| | | | | |
|----------|---------------|----------|--|---|
| ORALITÉ | Langue orale | parlée | Stade 1 : stade de l'expression généralement « spontanée » | Certains procédés d'élaboration (composition, rythme,...) permettent de produire, à ce stade, une littérature orale (divers genres). Dans la langue spontanée comme dans la langue « littéraire » plus élaborée, l'intonation a un rôle fondamental (fonctions expressives et grammaticales d'intégration, segmentation, signification) |
| | | graphiée | Stade 2 : à ce stade, la représentation sur le papier est « transcription de l'oral » | Rôle essentiel de l'intonation (expressif et grammatical) |
| ÉCRITURE | Langue écrite | graphiée | Stade 3 : stade où la langue est dès lors véritablement écrite, marquée par une recherche de formes adaptées à la communication <i>in absentia</i> : élaboration qui aboutit en fait à une « standardisation » par formulation de règles et leur fixation. | Le rôle de l'intonation décroît : développement de procédés lexicaux, tactiques, voire morphologiques pour la transmission des fonctions grammaticales précédemment dévolues à l'intonation. |
| | | parlée | Stade 4 : stade où la langue a totalement échappé à l'attraction de la langue orale. Moyen de communication autonome, elle peut recourir au canal de la parole sans risquer d'être marquée par le caractère <i>vocal</i> . | L'intonation n'a plus guère qu'une fonction dans la redondance du message : marquer les frontières des grandes unités de communication (segmentation) qui sont aussi marquées par des procédés lexicaux et morpho-syntaxiques. |

Tableau 1.2.2.3. Écriture et oralité, dynamique des variétés

Où situer l'OPQ littéraire sur cette échelle ?

Le français québécois populaire, qui est un vernaculaire, est une variété du français essentiellement parlée. Il est défini comme le pôle opposé du standard acrolectal, et, par conséquent, est classé comme variété orale spontanée, c'est-à-dire au premier stade. Pour penser le réalisme langagier chez M. Tremblay, il faut postuler que ses personnages s'expriment comme devraient s'exprimer des locuteurs à ce stade-là. Son écriture serait alors une simple « sémie substitutive » (Klinkenberg : 1996, p. 168) avec le changement d'un paramètre et d'un seul dans la définition de la langue orale, celui du canal. Mais faut-il mettre le travail d'écriture de M. Tremblay sur le même plan que la langue qu'il est censé représenter ? Ce serait nier sa qualité d'écrivain. Les analyses qui suivent montrent que si la langue orale parlée (selon les termes du tableau) influence son écriture, inversement, le code écrit est lui aussi présent et influence les représentations graphiques de l'oralité²⁷. Chez M. Tremblay, on trouve donc des marques de chaque « stade » et la langue qui en résulte apparaît plus comme un hybride que comme une nouvelle langue. C'est en cela qu'il demeure un écrivain de langue française, au-delà des particularités qui définissent son style.

1.2.3. L'intrication des variations face à l'idéologie du standard

L'imaginaire normatif qui soude l'idée de standard à la correction de l'écrit, et la correction de l'écrit au respect de la grammaire académique, range souvent ce qui n'en relève pas sous des étiquettes déclassantes qui tendent à se rapprocher (« oral », « populaire », « relâché », « familier »). Ainsi l'OPQ apparaît-elle comme un condensé dévalorisé de non standard.

1.2.3.1. Axiologie de la langue

Une remarque s'impose tout d'abord sur les deux orientations sémantiques des termes « standard » et « norme ». L'importance de l'écrit dans la culture française est telle qu'il

27. Le système orthographique n'est que perturbé, les marques morphologiques sont celles de l'écrit et l'agencement syntaxique et discursif apparaît comme un compromis entre ce que l'on entend effectivement dans les entretiens d'une partie de notre corpus (*frcapop*) et ce que la norme écrite retiendrait. Par exemple, les particules « -tu » qui servent l'exclamation ou l'interrogation, les constructions prépositionnelles de « à » et « dans » sans article, les relatives non standard, les particules du discours, les « scories » de l'oral, c'est-à-dire les ratés, etc.

finit par revendiquer toute la sphère du standard et usurpe ainsi les droits de l'oral à avoir aussi, en tant que variété, une norme et un standard. En effet, la perception littérale du standard, à y regarder d'un peu plus près, apparaît comme un « débordement » de l'imaginaire de la correction linguistique. Dans les faits, il existe pourtant bien un français parlé standard (québécois ou de France) qui n'est pas de l'écrit, mais qui est la manière de parler courante et neutre. De ce point de vue, « standard » a parfois comme synonyme « commun », et « norme » renvoie simplement à « normal » plutôt qu'à « normatif ». On pourrait en dire autant de l'ambiguïté du terme « populaire » qui signifie à la fois « connu et apprécié du plus grand nombre » (par ex. un chanteur populaire) mais aussi trivial, ordinaire, vil.

Dans les trois cas (standard, norme et populaire), on a affaire à deux composantes sémantiques : d'une part, ces notions semblent renvoyer à un critère quantitatif (est standard, normal ou populaire ce qui concerne la majorité des usages ou des personnes) ; d'autre part, ces notions sont qualitativement évaluées en termes axiologiques (le bien, le mal, le vrai, le faux) et esthétiques (le beau, le laid). Leur assise quantitative qui fait leur valeur positive les dessert tout à coup, au nom d'un certain élitisme social, culturel et linguistique, au nom de l'« idéologie du standard » (Milroy & Milroy : 1999 [1985]) et du « fétichisme » (Bourdieu : 1975) de l'écrit évoqués ci-dessus, et au nom des variétés orales qui s'en rapprochent le plus, à savoir le parler des Parisiens cultivés²⁸. « L'attribution de l'étiquette populaire, remarque F. Gadet, est prise dans une conception dichotomique du monde social : haut et bas, complexe (recherché) et simple, subtil et naïf, tendu et relâché, fin et grossier, distingué et vulgaire, rare et commun, (sou)tenu et veule » (1997a [1992], p. 20). L'application et l'extension de ces qualificatifs déclassants de la production linguistique aux locuteurs eux-mêmes et à leur « posture » sociale, laisse percevoir une opposition plus générale entre nature et culture, le français populaire se situant du côté de la nature, et apparaissant comme une langue « brute de décoffrage », voire rustre. Ces « jugements à l'emporte-pièce » doivent être identifiés et isolés car il ne sauraient conduire à une description objective d'une pratique linguistique, mais ils sont partie prenante de la

28. « Standard French is traditionally seen as the language of educated Parisians or « *le parler soutenu de la bourgeoisie cultivée de la région parisienne* ». (A. Valdman cité par M. Abécassis : 2003, p. 116).

définition du « populaire » qui, appliqué à la langue, désigne des phénomènes linguistiques et aussi tout ce pesant bagage de valeurs socio-culturelles.

1.2.3.2. Le familier-populaire

L'idée de « populaire » est souvent associée aux notions de « registre » et de « niveau » de langue sans que celles-ci soient clairement différenciées (Abécassis : 2003, p. 119). Le registre réfère plus spécifiquement aux caractéristiques du discours propres à une situation d'énonciation²⁹, par exemple familière, le niveau désigne plutôt des caractéristiques qui sont en rapport avec le niveau social et culturel du locuteur. Si l'on reprend les différents lieux de la variation pointés par F. Gadet, on dira que le registre relève plus spécifiquement de la variation *diaphasique* et le niveau de la variation *diastratique*. De ce point de vue, l'OPQ correspondrait plutôt à un niveau de langue. Mais, si l'on s'en tient aux définitions et autres remarques faites jusqu'ici, l'idée générale que l'on se fait du parler populaire ne se laisse pas résumer à des considérations diastratiques. Dans sa définition rentrent également en ligne de compte des éléments rattachés au diaphasique (il a aussi été désigné comme « vernaculaire », ce qui le rapproche de « familier »), des éléments qui concernent la variation diamésique (il est essentiellement une variété orale) et des éléments idéologiques (il est investi de valeurs identitaires, le plus souvent déclassantes et sert une discrimination ou inversement une revendication sociales). La variété populaire d'une langue partage beaucoup de traits linguistiques avec le familier et l'oral spontané. Ces trois lieux de variation, différenciés en théorie, fonctionnent le plus souvent de manière combinée dans la réalité. Ceci aura comme conséquence, lorsque nous

29. C'est le terme « registre » qui semble le plus utilisé en sociolinguistique, en référence aux travaux de T.B. W Reid (« Linguistics, structuralism and philology », dans *Archivum linguisticum*, n° 8, 1956, p. 28-37) de Ch. A. Ferguson (« Simplified registers and linguistic theory », dans Obler Lorain et Menn Lise, éd., *Exceptional language and linguistics*, New York : Academic Press, 1982, p. 49-66). Il désigne ainsi « une variété linguistique appropriée à une situation sociale particulière » ; « un sous-système linguistique caractérisé par un certain nombre de constructions spécifiques réservé à des situations circonscrites. » J. Auger ajoute que « La notion de registre se distingue de la notion labovienne de *style* en ce que le premier n'est pas défini en termes de formalité, mais plutôt en fonction d'une situation spécifique et de l'emploi qu'on y fait d'un lexique spécialisé et d'un ensemble précis de constructions grammaticales. » (J. Auger dans Moreau : 1997, p. 238). La distinction avec « niveau » semble alors se trouver dans l'ampleur que l'on donne à la situation sociale : celle de l'échange linguistique ou celle du locuteur.

chercherons à établir une sorte de profil linguistique de l'OPQ (voir section 1.4. ci-dessous et annexe 1C), que nous prendrons en considération des éléments des trois ordres, puisqu'il s'agit d'un complexe de variations qui relèvent de dimensions différentes.

Le populaire peut être envisagé a priori de deux points de vue, ce qui conduit à une définition interne et à une définition externe :

On peut envisager deux modes du français populaire : par une caractérisation de ses locuteurs (définition sociologique), ou par une liste de ses traits linguistiques (définition linguistique). [...] Une définition sociologique se fait par un faisceau de traits variables : profession, niveau d'études, habitat, revenus... Les locuteurs du français populaire seront définis comme les individus caractérisables comme : profession ouvrière ou assimilée, niveau d'étude réduit, habitat urbain, salaire peu élevé, niveau de responsabilité dominé. (Gadet : 1997a [1992], p. 24-25)

Mais l'on se rend compte que, malgré cet effort de clarification, la notion demeure « assez floue et fluente » (Guiraud : 1973 [1965], p. 5), il s'agit d'une « notion à extension indéterminée », voire d'une « notion fourre-tout » (Bourdieu : 1983, p. 98 et 99). La difficulté de circonscrire le « populaire » comme variété est pointée dans la plupart des études qui lui sont consacrées, au point parfois que sa pertinence de concept légitime (*valid concept*) soit remise en cause (Abécassis : 2003 et Gadet : 2003c). Cependant, nous reconnâtrons avec F. Gadet que si le « populaire » est un « objet idéologique [...] moins que jamais identifiable », il s'agit d'un objet qui « résiste » et dont on a du mal à faire l'économie (2003c, p. 113).

Parmi les approches consultées³⁰, mentionnons tout particulièrement les descriptions linguistiques et sociolinguistiques de P. Guiraud (1973 [1965]) et F. Gadet (1997a [1992], 2003c), le point de vue symbolique de G. Bollème (1986) et la perspective sociologique de P. Bourdieu (1975, 1982 et 1983), qui fait du « populaire » un concept relationnel. Dans ces différentes approches, nous avons observé les éléments suivants :

- Une première circonscription temporelle et géographique : le Paris prolétaire du XIX^e siècle.
- Une énumération de traits (dé)classifiants (linguistiques et symboliques).

30. H. Bauche (1946 [1920]), P. Guiraud (1973 [1965]), F. Gadet (1997a [1992], 2003a et 2003c), M. Abécassis (2003), P. Bourdieu (1983) et G. Bollème (1986).

- La nécessité mais la difficulté de différenciation du « familial » comme registre et du « populaire » comme sociolecte.
- Une perspective idéologique en rapport avec la lutte des classes.
- La réduction et le forçage des traits, « recollection sélective » ou « artefact par concentration », constituent un risque pour la description linguistique, mais un moyen stylistique largement exploité dans le domaine littéraire.

L'étiquette « populaire », appliquée à la langue, vise une coupure dans le continuum des usages linguistiques du français, pour mieux cibler, contraindre, éradiquer ou revendiquer une particularité sociale stigmatisée. Nous noterons que « populaire » ne désigne pas qu'une contrainte sociale, mais désigne plus généralement, en matière de langue et de culture, tout ce qui est non standard, au sens normatif, et donc par extension désigne certaines caractéristiques de l'oral et du registre familial. « Le français populaire, écrit F. Gadet, est pour l'essentiel un usage non standard stigmatisé, que le regard social affuble de l'étiquette de populaire : tout ce qui est familial est susceptible d'être taxé de populaire si le locuteur s'y prête. » (Gadet : 1997a [1992], p. 27)

1.2.3.3. Oral et écrit : enjeu esthétique du décalage des registres

L'OPQ comprise comme complexe de variations socialement déclassées est une définition qui a amené à réfléchir sur les valeurs de l'oral, dont la perception normative correspond à celle de la correction écrite. Cela est d'autant plus important que notre objet emprunte le canal dévolu à l'expression écrite, le canal graphique. Faut-il pour autant en conclure que l'OPQ n'a pas droit de cité en littérature ? M. Tremblay développe tout un tas d'artifices graphiques, qui lui sont plus ou moins spécifiques, pour représenter la parole de ses personnages, dont la plupart sont issus des quartiers populaires de Montréal. Son travail d'écrivain ne consiste pas en une transcription au sens linguistique où les données à transcrire sont bien réelles, mais plutôt en un « transcodage³¹ » basé sur des critères fictionnels. Si bandes sonores il y a, elles sont dans la tête de M. Tremblay, solidement ancrées dans son imaginaire linguistique d'écrivain québécois issu du milieu populaire, mais dont la condition d'écrivain

31. Cette notion de transcodage est analysée par L. Gauvin, dans « Le théâtre de la langue » (dans David & Lavoie : 1993, p. 344), repris dans *Langagement. L'écrivain et la langue au Québec* (Gauvin : 2000, p. 130).

l'exclut. Son travail consiste plus à produire un « effet d'oral³² », de populaire et de québécois, qu'à rendre compte rigoureusement et fidèlement d'une réalité qu'il décrirait objectivement. Pour produire cet effet, l'écrivain doit composer avec le décalage des registres à l'oral et à l'écrit. En effet, les variations diaphasiques (stylistiques) à l'oral et à l'écrit ne se correspondent pas directement, en vertu de l'idéologie du standard décrite ci-haut. Dans une réflexion sur les discordances entre l'oral et l'écrit, J. Anis n'hésite pas à parler de ce phénomène en termes de « réévaluation stylistique », et propose le schéma et le commentaire suivants.

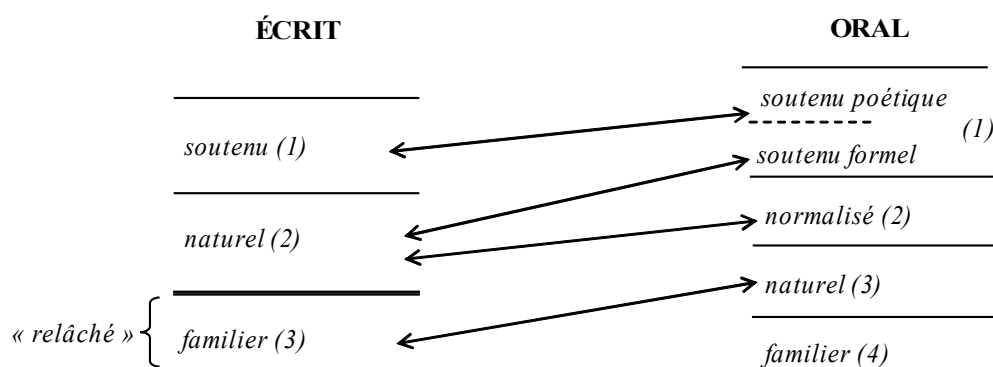


Figure 1.2.3.3. Réévaluation stylistique des registres à l'oral et à l'écrit

En fait, on pourrait dire que la correspondance est ici orientée de l'écrit vers l'oral, dans la mesure où le registre (1) de l'oral est en partie une projection de l'écrit sur l'oral. Le français écrit naturel correspond à la partie la plus neutre du registre soutenu de l'oral et à son registre normalisé. Le français écrit familier correspond au registre naturel de l'oral ; il faut noter cependant que le très fort contrôle socio-culturel qui pèse sur l'écrit en fait un registre tout juste toléré et que l'étiquette de relâché lui conviendrait peut-être mieux [correspond à la barre double dans la figure]. Quant aux formes issues du dernier registre du français parlé [4 dans le schéma], le registre familier, elles sont proscrites de l'écrit, sauf au titre des effets spéciaux du texte littéraire, où elles fonctionnent pratiquement comme substitut du français populaire, soit dans une visée sociolectale (les romanciers réalistes et naturalistes, soit dans une visée de subversion langagière ou sociopolitique (cf. Céline et Queneau). (Anis : 1981, p. 20)

Les éléments cautions d'oralité populaire québécoise ne correspondent pas nécessairement (en termes de phénomène ou de fréquence) à la réalité linguistique

32. Cette expression rejoint l'analyse de L. Gauvin sur « l'effet joual » du texte de M. Tremblay (2000 : p. 127 sqq.).

visée, car pour obtenir un effet littéraire populaire, l'écrivain fera appel à des caractéristiques qui passent pour familières ou courantes à l'oral (voir, entre autres, Thomas : 1979, Zay : 1990, Blanche-Benveniste : 1991, Dugas : 1994, Gadet : 1997a [1992], 2003 et Gauvin : 2000).

1.3. Le Québec, une situation linguistique complexe

Jusqu'ici, nous avons plus particulièrement insisté sur l'articulation des définitions épilinguistiques et linguistiques de l'oralité et du populaire. Il faut à présent se pencher sur la composante québécoise. L'OPQ est non seulement traitée comme variété diastratique, diamésique, et dans une certaine mesure comme variété diaphasique (de deux points de vue), mais aussi comme variété diatopique du français. Nous avons affaire avant tout à du français québécois et nous ne chercherons donc pas à dresser une liste exhaustive de toutes ces particularités. Il paraît cependant important de pointer les grandes étapes de la construction d'une identité linguistique québécoise, et en particulier celles qui permettent d'appréhender la question du « joul », cet autre nom qui a épisodiquement servi à désigner le vernaculaire montréalais.

1.3.1. Fondements d'une langue et d'un imaginaire québécois

Une étude diachronique complète du système linguistique est impossible ici. Nous nous contenterons de rappeler la mise en place historique des différentes composantes sociolinguistiques de l'OPQ, à savoir, la composante « langue française » (XVI^e et XVII^e siècles), la composante « contact avec l'anglais », et la composante « populaire » (urbanisation et prolétarisation des francophones), principalement aux XIX^e et XX^e siècles.

1.3.1.1. La greffe française en Amérique du Nord

La colonisation de l'Amérique du Nord par les Français s'est faite en deux temps : un temps de découverte et d'installation commerciale (traite des fourrures) — c'est la première vague du XVI^e siècle — et un temps de développement économique et démographique plus important — c'est la deuxième vague des XVII^e et XVIII^e siècles.

La découverte du territoire canadien par Jacques Cartier en 1534 a comme conséquence un premier « choc des langues »³³ avec les Amérindiens. Ses *Récits de voyage*, véritable *Genèse* rythmée par la répétition des « nous nommâmes », montrent comment le territoire découvert a trouvé sa légitimité française par les mots³⁴. La langue des colons, peu nombreux, a forcément interféré avec les langues indigènes, dans ce contexte commercial particulier. Il a probablement existé, comme le suppose J. Perrot, un « vernaculaire de contact franco-amérindien, 'un certain baragouin' [...] en usage entre les Français et la population indigène à Montréal et aux alentours » (Perrot : 1981, p. 633), mais dont il n'y aurait pas de trace, à cause de sa nature essentiellement orale. Les campagnes d'intégration des Amérindiens, entreprises par les Jésuites, se sont concrétisées par une évangélisation, des mariages inter-communautaires et une alphabétisation des indigènes en français : « Sa Majesté [...] désire que l'on francise ainsi peu à peu tous les sauvages, afin d'en faire un peuple poli³⁵ », témoigne Marie de l'Incarnation en 1668. Mais les Français ont aussi dû « se mettre à l'École des Sauvages et apprendre leurs langues. [...] au contact des Indiens, ils découvrent un nouveau mode d'existence, un nouveau type de relations et de croyances. Au-delà de la langue, c'est un langage nouveau de symboles et de valeurs, inscrit dans un environnement fort différent, qui s'impose à eux et les façonne » (J. Mathieu dans Plourde : 2000, p. 9). Il ne faut pas négliger ce premier choc des langues qui constitue déjà en le particularisant le français de La Nouvelle-France comme une variante du français de France.

Si l'identification à la France demeure très forte, l'éloignement, la dureté du pays et l'appel de l'aventure³⁶ font que les premiers colons et la génération suivante

33. En référence au recueil de documents de G. Bouthillier et J. Meynaud (1972). L'idée de « choc des langues » y est essentiellement développée en ce qui concerne le contact de l'anglais et du français. C'est donc par extension que nous avons repris la formule.

34. « Ce que Cartier *découvre* — comme on lève un voile opaque sur l'inconnu — change *ipso facto* d'état par le fait de la consignation dans son journal de bord [...] Une terre dès lors existe autrement, cartographiée, nommée, décrite. Les toponymes affleurent, les êtres humains jettent ainsi des noms sur le réel, en prennent possession. » (Pellerin : 1997, p. 33)

35. Lettres de Marie de l'Incarnation recueillies par Émile Richeaudeau, 1876, vol. 2, p. 388-399.

36. La rudesse d'un pays à construire, la dureté des hivers et la quête toujours plus loin du bien recherché ont vite fait du colon un coureur des bois, accentuant encore plus rapidement la différence avec les Français de France, avec les soldats français restés dans les villes de la Nouvelle-France. L'imaginaire du Canadien français, solide et sain bûcheron *vs* le Français de France, frêle, efféminé et précieux s'est en partie constitué à cette époque.

s'émancipent peu à peu de leur condition de fidèles sujets du Roi de France.

La mise en valeur de la colonie reste marquée par un double langage, ou si l'on veut, par un double univers d'expériences et de significations : d'une part, celui de la forêt, des grands espaces, des coureurs des bois et, d'autre part, celui de la terre, de la vallée du Saint-Laurent, des fidèles sujets de Sa Majesté. Ces deux univers souvent contradictoires se retrouvent dans l'imaginaire et dans la langue. Une langue française façonnée et unifiée par les réalités et les échanges de la vie quotidienne, mais aussi une langue émaillée de terme marins et amérindiens empruntés aux grands espaces. Bref, la nouvelle langue des Canadiens. (J. Mathieu dans Plourde : 2000, p. 12)

L'ambivalence identitaire est alors vécue avec une certaine fierté de la part des Canadiens français, mais est très vite perçue comme un danger par les gardiens de la Mère patrie. La fierté s'exprime en particulier à propos de la pureté de la langue³⁷. Le sentiment d'une infidélité à la Couronne se retrouve dans des propos comme ceux de Dupuy, qui, dans une lettre de 1720³⁸, demande à Paris d'envoyer de nouveaux colons pour alimenter de sang neuf, « la race de Français, celle que les premiers y [avaient] formée devenant fière et canadienne à mesure qu'elle s'éloign[ait] de son principe.» (cité par J. Mathieu, dans Plourde : 2000, p. 12)

Dans la préface de son dictionnaire, Claude Poirier (1998) avance que les premiers colons parlent tous français. Il s'agit là d'une question fort discutée (voir Asselin & McLaughlin : 1994). Il faut comprendre qu'ils parlent une ou plusieurs des nombreuses composantes de ce flou commun qu'est le français à cette période. À l'époque de la colonisation, la langue française n'est pas un système unique, elle est plutôt sur la voie d'une standardisation que véritablement standardisée. Le royaume de France n'est alors qu'une mosaïque de variantes, de régiolectes eux-mêmes divisés en sociolectes. « En France, écrivait I. Lebrun en 1833, des patois font encore, pour ainsi dire, plusieurs peuples d'une même nation » et d'ajouter que « de toutes nos provinces, c'est de la Normandie que le langage canadien a conservé le plus de locutions.³⁹ » L'idée d'une origine normande du français québécois est très présente, par exemple chez des poètes comme W. Chapman⁴⁰, et a des conséquences sur

37. L'historien François-Xavier de Charlevoix qui remarque en 1720 que « nulle part ailleurs on ne parle plus purement notre Langue [le français] ».

38. Lettre de Dupuy à Maurepas, 20 octobre 1727, *Archives des Colonies*, série C11A, col. 40, p. 264.

39. Isidore Lebrun, *Tableau statistique et politique des deux Canadas*, Paris, Treuttel et Wurst, 1833, p. 188-189.

40. « Un jour d'après marins, vénérés parmi nous / L'apportèrent du sol des menhirs et des landes / Et

l'imaginaire de la langue et sur la langue elle-même puisque l'on retrouve, encore aujourd'hui, des traces de ce superstrat⁴¹ régional, en particulier dans le lexique (termes maritimes). Il convient cependant d'élargir l'origine géographique des ancêtres, car si les Normands sont nombreux dans les premiers contingents appelés à peupler les provinces d'Acadie et de Nouvelle-France, ils le cèdent rapidement en nombre aux populations de l'Île-de-France, du Poitou, de l'Aunis et de la Saintonge. L'épisode dit des « Filles du Roi » participe à cet élargissement⁴². L'aire de leur recrutement ayant été essentiellement le Bassin parisien, ces femmes ont vraisemblablement contribué à l'uniformisation linguistique du Canada français, puisque avant d'émigrer elles parlaient la variété de français qui devait supplanter toutes les autres. Certains disent que le français était déjà langue d'usage avant leur arrivée : dans ce cas, elles ont contribué à sa force et à son maintien.

En ce qui concerne l'appartenance sociale des immigrants, elle paraît assez diverse, même si la colonisation, d'abord commerciale, a été le fait de négociants. La question des origines et surtout de la pureté des origines est centrale dans la constitution de l'identité canadienne-française. Elle est notamment l'occasion de clamer sa différence par rapport aux autres colonies françaises et un moyen de légitimer la langue française au Canada, d'en garantir la « noblesse » :

Les Français ont bourré les Antilles de toutes espèces d'aventuriers. Par bonheur, Richelieu et Louis XV n'ont vu dans le Canada qu'un pays de fourrures et ils ne sont guère tracassés à propos de son peuplement. [...] notre formation a été exempte de ces jolis envois de criminels et de familles douteuses que l'histoire a enregistrés ailleurs que chez nous [...] Les colonies ? dépotoir national ! Heureusement que le Canada fut épargné⁴³.

nos mères nous ont bercés sur leurs genoux / [...] Aux vieux refrains dolents des ballades normandes/Nous avons conservé l'idiome légué / Par ces héros quittant pour nos bois leurs falaises », William Chapman, *Les Aspirations : poésies canadiennes*, Paris, Librairies-imprimeries réunies, 1904, p. 61.

41. Nous utilisons « superstrat » dans le sens que lui donne J. F. Hamers : « on parle de superstrat pour toute langue qui s'introduit sur le territoire d'une autre langue, et qui soit l'évince presque totalement, soit disparaît en ne laissant que quelques traces. » (dans Moreau, 1997, p. 281)

42. Les premiers colons étaient en majorité des hommes. Dans un souci de développement démographique, la couronne française envoie environ huit cents jeunes filles dans la colonie, ceci en l'espace d'une décennie (1663-1673). « Elles ont été recrutées, transportées, souvent dotées par le roi, d'où leur nom si romantique, pour corriger un déséquilibre démographique alarmant : sept hommes pour une femme. [...] elles font aujourd'hui l'objet d'une controverse linguistique. » (M. Dumont, « Les filles du roi », dans Plourde : 2000, p. 31)

43. « La Revue Nationale. Nos origines », par Benjamin Sulte, dans *La Revue Nationale*, Montréal, 5^e année, n° 7, juillet 1923, p. 195-199, p. 199.

L'arrière plan régional et religieux se retrouve dans le français québécois, qui présente des cas de régionalismes lexicaux datant de cette période (termes maritimes, patois régionaux des régions Ouest de la France, etc.) et un registre tout particulier de jurons, les sacres, qui peuvent s'expliquer par l'importance de l'Église catholique dans la vie des francophones. En effet, la pioche lexicale des jurons dépend des tabous sociaux et des lieux d'expression de la bonne conduite et de la moralité.

1.3.1.2. Un « choc des langues⁴⁴ » à rebondissements

L'histoire a fait que le fossé s'est davantage creusé entre la France et la Nouvelle-France. La Guerre de Sept ans entre la Couronne française et la Couronne britannique s'est soldée par une cession progressive des colonies de la première à la deuxième. La « Conquête » fut une cassure dans les relations entre Canadiens français et Français. Les événements qui devaient clore le siècle des Lumières allaient occuper l'ancienne puissance coloniale à se construire une république, ce qui ne joua pas non plus en la faveur des relations avec le Canada. De plus, l'écart s'était déjà élargi d'un point de vue idéologique. Les idées républicaines, les philosophies de la raison et les élans de libertinages avaient effarouché quelque peu les tenants de l'Église au Canada français qui avaient fait de la morale catholique et de la tradition les fondements de leur nation.

S'il est une date à retenir dans l'histoire politique, linguistique et sociale du Québec c'est bien celle de 1760 qui marque la victoire des Anglais sur le terrain canadien, et son corollaire en 1763, date de sa ratification par le *Traité de Paris*. Cette conquête a comme conséquence une accentuation de l'ambivalence identitaire évoquée précédemment. Le Canadien fier, dénoncé quelques années auparavant, est alors profondément blessé dans son identité. D'un côté, pour une question de survie, apparaît une certaine obligation d'identification à la France traditionnelle et catholique, pour se défendre de l'assimilation anglophone. D'un autre côté, la rupture avec la France, ressentie comme un abandon, fait germer un sentiment de rejet et de rancœur face à la métropole. La langue française, face au danger de l'assimilation, est protégée comme une relique face à des profanateurs, l'attitude de défense semblant très peu

44. En référence à l'imposant recueil de G. Bouthillier et J. Meynaud, déjà cité ci-dessus (1972).

propice à la création littéraire, comme le fait remarquer C. Pont-Humbert :

L'urgence qui consiste tout simplement à assurer son existence face à un nouveau conquérant de langue et de culture étrangères, ne favorise pas la création. On ne produit guère en situation de survie. La réalité est âpre et l'imaginaire ne trouve guère matière à s'y nourrir. (1998, p. 25)

Au XVIII^e siècle, on n'utilisait plus que l'expression « langue française » pour parler de la langue des Canadiens. Ce n'est que plus tard que s'est reposée la question de l'existence d'une langue canadienne, au sens que lui donne Jules Paul Tardivel en 1881 :

Vous avez raison si par langue canadienne vous entendez ce bon vieux français parlé dans nos campagnes, et qui s'est enrichi de certains mots nouveaux, français par la forme, que la nécessité a fait inventer. C'est une plante vigoureuse, pleine de sève et de vie, qui n'a besoin que d'un peu de culture pour produire des fleurs magnifiques. Cultivons-la. Mais vous avez tort, si dans la langue canadienne vous voulez inclure les anglicismes, les barbarismes, les expressions impropres, les négligences de tout genre qui déparent notre littérature⁴⁵.

Les conséquences de la colonisation anglaise sont, tout d'abord, la fuite des seigneurs, gros négociants, administrateurs et militaires français qui ont rejoint la Mère patrie. L'anglais est donc devenu la langue de l'économie et du commerce.

Il y a eu un deuxième volet à la conquête, une deuxième défaite des Canadiens français. Alexis de Tocqueville, qui traverse le Bas Canada en 1831, rend compte de la situation difficile :

Mais il est facile de voir que les Français sont le peuple vaincu. Les classes riches appartiennent pour la plupart à la race anglaise. Bien que le français soit la langue presque universellement parlée, la plupart des journaux, les affiches, et jusqu'aux enseignes des marchands français sont en anglais. Les entreprises commerciales sont presque toutes en leurs mains [aux Anglais]. (cité dans Corbeil : 1976a, p. 7)

Si, dans un premier temps, la colonisation anglaise a été respectueuse des différences culturelles entre Canadiens français et Canadiens anglais en partageant respectivement le territoire en Bas Canada et Haut Canada, elle a fait valoir sa domination lors de la répression de 1837. Les Canadiens français, durant les premiers soixante ans, avaient su tirer parti du libéralisme des lois britanniques et se faire

45. Jules Paul Tardivel, « La langue française au Canada, *La Revue canadienne*, Montréal, 1881, vol. 1 (nouvelle série), vol. 17 (collection), p. 267.

représenter au niveau politique, à tel point que peu à peu un sentiment de nationalisme patriotique s'était développé au Bas Canada. Tout cela a abouti à la *Révolution des patriotes* sous la direction de Louis-Joseph Papineau. Mais condamnations, emprisonnements, exécutions et exils ont eu raison de cet élan. En 1839, la Couronne britannique a alors chargé Lord Durham d'un rapport sur la population francophone du Canada, et la sanction est tombée une nouvelle fois :

Et cette nationalité canadienne-française, devrions-nous la perpétuer pour le seul avantage de ce peuple, même si nous le pouvions ? Je ne connais pas de distinctions nationales qui marquent et constituent une infériorité plus irrémédiable. La langue, les lois et le caractère du continent nord-américain sont anglais. Toute autre race que la race anglaise [...] y apparaît dans un état d'infériorité. C'est pour les tirer de cette infériorité que je veux donner aux Canadiens notre caractère anglais. [...] Le Bas-Canada, maintenant et toujours, doit être gouverné par la population anglaise. (*Rapport Durham* cité dans Plourde : 2000, p. 107)

L'*Acte d'Union* de 1840 a été la conséquence directe de ce rapport. Cet acte faisait de l'anglais la seule langue officielle des deux Canada alors réunis. Une nouvelle fois conquis, les Canadiens français se sont vu attaqués dans leur culture, dans leur langue, c'est-à-dire dans leur identité nationale. Le seul combat possible contre l'assimilation allait être la déréliction et la bouche cousue, tant de fois évoquées par la suite. Le repli sur soi, sur la trinité église-campagne-langue française a cependant constitué une bonne résistance grâce l'augmentation démographique des francophones, nommée la « Revanche des berceaux ». La ville, par opposition, c'était chez l'Autre, l'Anglais, un lieu de perdition.

À la veille de la révolution industrielle il y avait, d'un côté, une population francophone majoritairement rurale (environ 80 %) et, de l'autre, une minorité anglophone occupant les postes dirigeants, en particulier dans le domaine industriel. Cela est très important au niveau de l'évolution linguistique puisque c'est la population francophone qui, subissant l'exode rural, a constitué la main d'œuvre pour l'industrie anglophone. Le « choc des langues » ne se trouve véritablement qu'ici, lorsque, pour des raisons socio-économiques, le francophone s'est heurté à la nécessité d'utiliser la langue anglaise. Le passage de la terre à l'usine est l'épicentre du conflit en ce sens qu'il est un passage forcé du français à l'anglais. Le malheur du « bon et pur français » et le désespoir des puristes est à son comble et c'est à cette époque que fleurissent les

campagnes de propagande en faveur du français et contre l'anglais, le premier langue de tradition, de pureté et de chasteté catholique, le second langue des villes, corrompu par le matérialisme anglican. Que l'on pense au « Non à la confusion des langues » d'Arthur Buies en 1865, au « Notre ennemi n'est pas le patois, c'est l'anglais » d'Oscar Dunn en 1870 ou encore à la « Dénonciation du franglais » de Jules Paul Tardivel en 1880.

De cette conquête, il faut aussi retenir le clivage entre francophones, entre une masse populaire (prolétaire) principale « victime » de l'anglicisation, mais sans véritable conscience de son sort, et une bourgeoisie urbaine conservatrice qui, fière de son héritage francophone sans tache, adopte une attitude de mépris face au peuple à la langue corrompue, ou une attitude de résignation honteuse, affichant elle-même des formes d'anglomanie, en faisant ce que certains appellent un « grand compromis ». En 1864, Duvergier de Hauranne remarquait par exemple que : « Les familles françaises de classe élevée commen[çaient] à copier les mœurs et le langage des conquérants [...] La petite nationalité française du Canada sera[it] bien près alors d'être absorbée par sa rivale. Elle [était] comme une barque échouée sur une plage lointaine, et qui résist[ait] longtemps aux vagues ; mais la marée monte, et tout à l'heure le nouveau peuple [allait] l'engloutir⁴⁶. »

1.3.1.3. La question d'une langue québécoise

Si c'est seulement dans la deuxième moitié du XX^e siècle que les Canadiens français se nomment plus systématiquement Québécois, et reconnaissent leur langue comme langue québécoise, c'est bien plus tôt, et dans le domaine littéraire, que prend forme ce que L. Gauvin appelle le « mythe d'une langue à soi » (2000, p. 17-32). Cette « surconscience » s'est d'abord exprimée par l'aveu d'un manque sous la plume d'O. Crémazie, libraire canadien exilé en France, qui, dans une lettre de 1867, met en doute l'avenir d'une littérature proprement canadienne, à cause précisément de la question linguistique :

Plus je réfléchis sur les destinées de la littérature canadienne, moins je lui trouve de chances de laisser une trace dans l'histoire. Ce qui manque au

46. Ernest Duvergier de Hauranne, *Huit mois en Amérique, Lettres et notes de voyages 1864-1865*, Paris, Lacroix, Verboeckhoven et Cie, 1866, volume 1, p. 162.

Canada, c'est d'avoir une langue à lui. Si nous parlions iroquois ou huron, notre littérature vivrait. Malheureusement nous parlons et nous écrivons d'une assez piteuse façon, il est vrai, la langue de Bossuet et de Racine. Nous avons beau dire et beau faire, nous serons toujours, au point de vue littéraire, qu'une simple colonie, et quand bien même le Canada deviendrait un pays indépendant et ferait briller son drapeau au soleil des nations, nous n'en demeurerions pas moins de simples colons littéraires. Voyez la Belgique qui parle la même langue que nous. Est-ce qu'il y a une littérature belge ? [...] Je le répète ; si nous parlions huron ou iroquois les travaux de nos écrivains attireraient l'attention du vieux monde. Cette langue mâle et nerveuse, nées dans les forêts de l'Amérique, aurait cette poésie du cru qui fait le délice de l'étranger. On se pâmerait devant un roman ou un poème traduit de l'iroquois tandis que l'on ne prend pas la peine de lire un volume écrit en français par un colon de Québec ou de Montréal. (Lettre du 29 janvier 1867 à l'abbé Casgrain, dans Gauvin : 2000, p. 23-24)

Une génération plus tard, en 1931, c'est l'hypocrisie littéraire en matière de langue qui est dénoncée par Albert Pelletier, qui voit dans les auteurs canadiens « des produits artificiels », des littérateurs obligés « à traduire leurs manières de penser et leurs impressions originales de Canadiens [...] en langage parisien, eux qui n'ont jamais vécu à Paris. » (A. Pelletier dans Gauvin : 2000, p. 29). Dans son élan de nationalisme qui l'éloigne de Paris, il qualifie le français canadien de « patois », aussi différent du français de France que peut l'être le provençal. Cette attitude est à mettre en relation avec la notion de « littérature mineure », telle qu'elle a pu être développée par G. Deleuze et F. Guattari à propos de F. Kafka (1975), et telle qu'elle est reprise est appliquée par P. Casanova lorsqu'elle parle de « petites littératures » et lorsqu'elle cherche à décrire les forces symboliques qui façonnent la « République mondiale des lettres » (1999, p. 241-281)⁴⁷.

La première moitié du XX^e siècle voit se constituer, petit à petit, l'institution littéraire canadienne, et se développer le système éditorial⁴⁸. L'histoire y reconnaît les premiers grands auteurs nationaux, les premières querelles littéraires, notamment celle du tout début du siècle, qui oppose les terroiristes aux exotistes, le *Chez nous*

47. L'idée de « littérature mineure », appliquée au cas du Québec et plus généralement au cas des littératures dites francophones, insiste non seulement sur le rapport périphérie/centre qui sépare la France métropolitaine (et surtout Paris) et les aires francophones (notamment Québec, Canada, Antilles, Maghreb), mais aussi sur l'inconfort, ou l'« intranquillité » de l'écrivain « périphérique » par rapport au choix de sa langue d'expression dans un tel contexte, souvent postcolonial (voir Gauvin : 1997 et 2003 et Beniamino & Gauvin : 2005, p. 120-124).

48. Les deux guerres mondiales en Europe ont eu des retombées positives pour la Province de Québec, devenue, par la force des choses, le carrefour des diffusions de livres en français.

d'Adjutor Rivard en 1914 au *Paon d'émail* de Paul Morin en 1911. Relativement à la langue, cela se traduit par une volonté pour les premiers de marquer l'écriture de régionalismes et canadianismes, de faire une littérature essentiellement nationale (du pays) tant du point de vue de l'expression que des thèmes. Les seconds cherchent un usage plus universel de la langue française, refusant de se mettre au service d'une couleur locale, ce qui leur valut d'ailleurs d'être taxés de « parisianistes » de la littérature. Cette querelle linguistico-littéraire, « la plus longue et sans aucun doute la plus significative de l'histoire de la littérature québécoise, prendra fin au moment de la Seconde Guerre mondiale avec le déclin de l'École du Terroir et la floraison d'une littérature réaliste et résolument urbaine ». (Beaudet : 1991 et 2000, p. 216-222)

La revendication nationale reprend de la force dans la première moitié du XX^e siècle, mais elle est ralentie par la mainmise de l'Église sur les affaires politiques. Ce n'est véritablement qu'en 1960, avec le changement de gouvernement à la suite du décès du premier ministre Maurice Duplessis, que le Canadien français, qui se nomme désormais systématiquement Québécois, revendique haut et fort sa laïcité. Si la tête de la Grande Noirceur⁴⁹ avait voulu voir le Québécois comme un « Français amélioré », tel ne fut pas le cas de la génération suivante qui a pris conscience de son aliénation linguistique, politique et économique. Le témoignage d'un A. Bouchard reprenant une lettre de lecteur envoyée au quotidien *Le Devoir* en 1964 est très révélateur de ce besoin de différenciation d'avec le reste du Canada anglophone :

Nous ne sommes pas des CANADIENS français : nous sommes des QUÉBÉCOIS. Jamais nous n'avons et jamais nous ne penserons CANADIEN, parce que « CANADA » est synonyme d'Angleterre et que nous ne sommes pas des Anglais. Le Canada fait bien tout son possible pour nous angliciser, mais nous vainquons (bien faiblement) et vaincrons toujours, même si nous sommes atteints par cette anglicisation. » (A. Bouchard, lettre de lecteur, « L'anglicisation du Québec », *Le Devoir*, 15 janvier 1964, dans Bouchard : 1998, p. 244-245.)

En 1959, le journaliste André Laurendeau utilise, dit-on pour la première fois, le terme « joual » pour désigner le parler populaire québécois. Il prépare ainsi les poudres auxquelles Jean-Paul Desbiens met le feu l'année suivante en publiant *Les Insolences du*

49. La Grande Noirceur, qui apparaît de plus en plus comme un mythe (Masse : 2000), désigne la période de conservatisme politique et religieux associée aux mandats de Premier Ministre du Québec de Maurice Duplessis (1936-1939 puis 1944-1959), avant la Révolution tranquille.

frère Untel, constat d'échec du système d'enseignement canadien-français. Le frère enseignant y dénonce, entre autres, l'état de la langue, ce « joual », que parlent les écoliers. L'ouvrage crée l'événement et est un événement en lui-même dans la mesure où il permet une prise de conscience de la situation canadienne-française et ouvre la période la Révolution tranquille. La question de la langue est un élément important de la Révolution tranquille, qui, rappelons-le, se caractérise par : une « prise de parole des Québécois », une « libération des esprits, surtout par rapport à l'Église [...] et à l'État », une « revalorisation de soi », une « critique du colonialisme économique anglo-américain », un « renouveau du nationalisme, qui formule peu à peu le projet de l'indépendance nationale » et enfin, une « revalorisation du rôle de l'État dans le destin québécois » (Corbeil : 1976a, p. 13). Relativement au problème du français, la Révolution tranquille est une responsabilisation des gouvernements (tant à Québec qu'à Ottawa) qui organisent plusieurs commissions d'enquêtes et promulguent plusieurs lois, jusqu'à la fameuse *Charte de la langue française* en 1977. Cette institutionnalisation progressive du problème linguistique peut être vue en partie comme une réponse à la demande de J.-P. Desbiens⁵⁰, pour qui la langue doit être protégée comme n'importe quel « bien commun ». Parmi ces commissions, on compte tout particulièrement la *Commission Parent* (1961) sur l'enseignement et la *Commission Laurendeau-Dunton* (1963) sur la situation des francophones au Canada, qui conduit à l'adoption à Ottawa de la *Loi sur les langues officielles*⁵¹ en 1969. Entre temps, en 1968, se réunit la *Commission Gendron*, chargée de répondre à la question : « Que fera maintenant le Québec [au niveau linguistique] sur son propre territoire ? » (J.-Cl. Gémard dans Plourde : 2000, p. 249). Cette dernière commission pose les fondements de la politique linguistique québécoise menée depuis les années soixante-dix. Il y est question du français comme langue des immigrants (qui se dirigent alors principalement vers l'anglais) et du français comme langue du travail. Il a fallu attendre la *Charte de la langue française*, en 1977, pour voir les suggestions de 1968 se concrétiser sur le plan juridique. On doit mentionner tout de même quelques étapes

50. « La langue est UN BIEN COMMUN, et c'est à l'État comme tel de la protéger. L'État protège les originaux, les perdrix et les truites. [...] ce sont là DES BIENS COMMUNS. La langue aussi est UN BIEN COMMUN, et l'état devrait la protéger avec autant de rigueur. Une expression vaut bien un original, un mot vaut bien une truite. » (J.-P. Desbiens, *Les Insolences du Frère Untel*, cité par R. Étiemble : 1964, p. 370)

51. La loi de 1969 reconnaissait le français et l'anglais langues officielles du Canada.

intermédiaires telles la *Loi canadienne sur les langues officielles* en 1969 puis la *Loi 22* en 1974 qui fait du français la langue officielle du Québec. Mais, de par son nom de *Charte*, la Loi de 1977, aussi appelée Loi 101, s'est donnée une importance que les précédentes n'avaient pas⁵².

La Révolution tranquille correspond donc à un moment de crise idéologique, comme cela a été le cas dans d'autres pays (en France notamment avec « mai 68 »). La particularité québécoise tient au fait que cette crise s'est cristallisée sur la problématique linguistique, devenue, au fil des siècles et des changements politiques, le lieu de définition identitaire par excellence, une véritable obsession, comme l'a bien montré C. Bouchard (1998).

1.3.2. La période du *joual*

Il faut maintenant présenter ce qui fut appelé « joual », non seulement parce qu'il s'agit d'un élément important pour la définition de notre objet, mais également parce que M. Tremblay est catalogué par la critique comme écrivain de la « période du joual », aux côtés de J. Renaud, G. Godin et Y. Deschamps (Gervais : 2000), au point qu'il a fini par devenir lui-même un élément de la définition du terme. Traiter de la question dans son ensemble est impossible ici, les références seraient trop nombreuses. De plus, des études complètes et détaillées sur le sujet ont déjà été brillamment menées⁵³. Nous renvoyons au document annexe 1B pour une liste chronologique de définitions et de réflexions à propos du joual. Nous avons préféré insister sur deux points, qui permettent d'envisager le phénomène sous les facettes sociale, linguistique et littéraire, à savoir l'évolution des définitions et la question du joual dans l'écriture de M. Tremblay.

52. G. Rocher a isolé cinq objectifs de la Charte : « définir la nature linguistique de la société québécoise, assurer l'intégration scolaire des enfants immigrants, franciser le monde du travail, pourvoir aux conditions de respect de la majorité francophone, créer les organismes chargés de la mise en œuvre de la Charte. » (G. Rocher, « La Charte de la langue française, ou Loi 101 (1977) », dans Plourde : 2000, p. 277)

53. En plus de l'ouvrage dirigé par A. Gervais (2000) voir, par exemple, le chapitre de L. Gauvin sur M. Tremblay, « Le théâtre de la langue » (1993, p. 335-358) et une section de son ouvrage *Parti pris littéraire*, « L'épopée du joual » (1975, p. 55-74). Voir aussi la synthèse de K. Larose, « Au cœur de la poudrière linguistique : la Querelle du joual » (2003, p. 155-223).

1.3.2.1. L'évolution des définitions

Le joual n'a jamais été défini très clairement du point de vue sociolinguistique, et encore moins du point de vue linguistique. Il s'agit d'un terme, d'une notion, dont la signification varie selon le temps et les auteurs, qui se contentent même parfois de constater l'impossibilité de précision. Nous ne reprenons ici que quelques exemples pour illustrer les grandes options sémantiques : 1. l'origine du terme, 2. sa définition par le binôme Laurendeau-Desbiens, 3. sa récupération idéologique par la Révolution tranquille, en particulier par le mouvement *Parti pris*, 4. Son extension sociolinguistique, linguistique et littéraire.

1. Le terme « joual » ne naît pas seulement en 1959 au Québec. On le trouve dès 1870, comme prononciation populaire de *cheval*, au singulier (« joual »), ou au pluriel (« jouaux »)⁵⁴. C'est également ce sens premier, dénotatif, et ces deux lexicalisations, que l'on retrouve dans le *Dictionnaire canadien-français* de S. Clapin en 1894⁵⁵. L'emploi métonymique, qui fait de l'occurrence linguistique une manière de parler (« parler cheval » ou « parler joual »), n'apparaît pas nécessairement spécifique au Québec⁵⁶, et a au départ deux sens contradictoires : « parler avec affectation », et « mal parler ». La première acception dans le sens de « parler à cheval », que l'on retrouve chez V. Barbeau (1939)⁵⁷, est finalement très rare et, dans la très grande majorité des cas, ce n'est pas celle qui est retenue. « Parler joual » prend très vite le sens de « mal parler », de « parler comme un cheval », et ce dès les années trente, en 1930 dans *Le Goglu*⁵⁸ puis en 1939 chez Cl.-H. Grignon⁵⁹. Le phénomène phonétique à l'origine de la forme orale est

54. « Dès 1870 dans la bouche d'un jeune Franco-américain vivant à Chicago. D'après une prononciation populaire de *cheval*, héritée des parlers de France, notamment de ceux de l'Ouest et du Centre où le mot est bien attesté sous la forme *jouau*, tant au pluriel (*des jouaux*) qu'au singulier (*un jouau*) », cité par Cl. Poirier (dir.) (1998, p. 326).

55. « Joual, J'val, s. m., Cheval. Au pluriel, *jouaux, j'vaux* », dans *Dictionnaire canadien-français*, Sylva Clapin (1894, p. 193).

56. Jacques Prévert, « Histoire du cheval » : Au grand galop je m'enfuis / je m'enfuis vers la grande ville / où tout brille et tout luit / en moto j'arrive à Sabi en Paro / excusez-moi je parle cheval / Un matin j'arrive à Paris en sabots », dans *Paroles*, Paris, Gallimard, 1949, p. 17.

57. « Joual, parler. Parler avec affectation, recherche. *Il parle joual, c'est effrayant* », dans *Le ramage de mon pays, le français tel qu'on le parle au Canada*, Victor Barbeau, Montréal, Éditions Bernard Valiquette, 1939, p. 83.

58. « Y parle pas joual, celui-là », dans *Le Goglu*, 14 février 1930, p. 7 (cité dans Poirier (dir.) : 1998, p. 326).

59. « Les Français qui reviennent en Nouvelle-France devraient avoir au moins le bon sens et la politesse de nous dire que nous parlons joual et que nous écrivons comme des vaches [...] J'aime

somme toute assez banal⁶⁰, mais ce qui l'est moins c'est sa lexicalisation telle quelle, et dans un sens figuré qui en fait presque un autre mot. Les premières utilisations du terme sont marquées du mépris de la classe élitaires francophone pour les locuteurs qui sont reconnus en user. Le mépris pour cette langue, en partie fictive, et la volonté de son ostracisation ont été parfois formulés de manière assez violente⁶¹. G. Miron, dans son recueil de poésies *L'homme rapaillé* (1970), évoque aussi ce mépris et insiste sur le fait que « joual » est une étiquette que la minorité élitaires colle sur ce qu'elle veut voir comme langue dégénérée et étrangère au français :

Nos élites [...] nous accablaient, prétendant que nous parlions mal, avions la bouche molle, manquions de vocabulaire, bref que nous bêlions une langue de sacre et une sorte de sabir. (Miron : 1996 [1970], p. 219-227)

2. Sur le sens assez général de « mal parler » se greffe vite tout un imaginaire hippique et déclassant qui fait des locuteurs en cause une race à part, entre l'humain et l'équidé. A. Laurendeau, alias Candide, et à sa suite J.-P. Desbiens, alias le Frère Untel, ont grandement participé à fixer socialement ce phénomène sous forme d'une parlure jugée caractéristique de la classe populaire francophone de Montréal. Les remarques, qui portent d'abord sur la qualité de la langue des élèves, ont comme objectif principal la dénonciation de la faillite d'un système éducatif, et, de manière générale, de la dégénérescence de la culture francophone, progressivement assimilée par la culture anglophone. Voici des passages trop célèbres pour ne pas être cités :

Ça les prend dès qu'ils entrent à l'école. [...] Tout y passe : les syllabes mangées, le vocabulaire tronqué ou élargi toujours dans le même sens, les phrases qui boitent, la vulgarité virile, la voix qui fait de son mieux pour être canaille... [...] Une conversation de jeunes adolescents ressemble à des jappements gutturaux. De près cela s'harmonise mais s'empêtre : leur langue est sans consonnes, sauf les privilégiées qu'ils font claquer. [...] J'en connais même [des parents] qui envoient leur progéniture à l'école anglaise. Et savez-vous pourquoi ? Pour que les jeunes n'attrapent pas cet 'affreux accent'. [...] Est-ce une illusion ? Il me semble que nous parlions moins mal. Moins mou.

autant commercer avec les Français plutôt qu'avec les Anglais, les Américains, les Japonais ou les Allemands. Ce n'est pas une raison pour qu'ils viennent nous flagorner et nous dire en pleine face que nous parlons le plus pur français de France. La vérité, c'est que nous parlons et que nous écrivons fort mal. », dans *Les pamphlets de Valdombre*, Claude-Henri Grignon, Québec, Sainte-Adèle, 1939, p. 193.

60. Le phénomène phonétique qui conduit à la prononciation « joual » est en fait très commun, il s'agit d'une assimilation consonantique (vocalisation) à la suite de la chute du [ə] de [ʃəva].

61. Par exemple : « autorisation pour deux ans, de tuer à bout portant tout fonctionnaire, tout ministre, tout professeur, tout curé qui parle joual », J.-P. Desbiens, *Les insolences du Frère Untel*, cité par R. Étienne (1964, p. 368).

Moins gros. Moins glapissant. Moins JOUAL. (A. Laurendeau : 1959)

Le nom est d'ailleurs fort bien choisi. Il y a proportion entre la chose et le nom qui la désigne. Le mot est odieux et la chose est odieuse. Le mot joul est une espèce de description ramassée de ce que c'est que le parler joul : parler joul, c'est précisément dire joul au lieu de cheval. C'est parler comme on peut supposer que les chevaux parleraient s'ils n'avaient pas déjà opté pour le silence et le sourire de Fernandel. [...] Le vice est profond, il est au niveau de la syntaxe. Il est aussi au niveau de la prononciation [...] Le joul est une langue désossée : les consonnes sont toutes escamotées [...] Cette absence de langue qu'est le joul est un cas de notre existence, à nous, les Canadiens français. On n'étudiera jamais assez le langage. Le langage est le lieu de toutes les significations. Notre inaptitude à nous affirmer, notre refus de l'avenir, notre obsession du passé, tout cela se reflète dans le joul, qui est vraiment notre langue. (Desbiens : 1960, p. 23-25)

Ces deux définitions sont le début d'une longue période de querelles, où le mépris de la classe élitaire – encore empreinte de religion et de référence au standard français européen idéalisé – se heurte aux revendications identitaires d'une classe populaire grandissante. Il vaudrait mieux dire d'une classe « d'intellectuels populistes », comme le suggèrent L. Dussault et G. Tefas (1972) et plus tard P. Laurendeau (2004), qui va s'emparer de ce phénomène linguistique et idéologique, autant pour le dénoncer comme aliénation que pour libérer la culture québécoise de la mainmise de la bourgeoisie bien-pensante.

3. La dialectique du joul est présente dans la plupart des définitions sociolinguistiques, et le recul historique ne fait que la confirmer⁶². Au mépris d'un Laurendeau ou d'un Desbiens des années soixante répondrait le « joul-fierté » d'un Corbeil des années soixante-dix : « La réaction au joul-mépris, écrit-il, est violente et prend ses racines dans la valorisation de soi ; Puisqu'on nous [Québécois] dit que nous parlons joul, nous en ferons notre langue, notre langue c'est le joul. Ce qui était mépris devient fierté » (Corbeil : 1976a, p. 14). Cette position de fierté est cependant à nuancer. Souvent associée au mouvement idéologique (marxiste) et littéraire *Parti pris*, elle n'aboutit pas à l'éloge du joul. *Parti pris* n'a jamais eu comme objectif de faire du joul la langue nationale du Québec (Gauvin : 1975 et 2000), mais l'a affichée en littérature pour faire cesser l'hypocrisie et provoquer une prise de conscience de la situation

62. « [joul] Mot utilisé au Québec pour désigner globalement les écarts (phonétiques, lexicaux, syntaxiques ; anglicismes) du français populaire canadien, soit pour les stigmatiser, soit pour en faire un symbole d'identité », *Le nouveau petit Robert*, Paris, Éditions Le Robert, 1993, p. 1230.

d'aliénation culturelle dans laquelle se trouvent les Québécois, et en particulier les écrivains. G. Godin, poète et membre de la revue *Parti Pris*, écrit en 1965 :

Nous refusons de devenir de beaux eunuques protégés de la peste ; les derniers Français d'une « province of Quebec » composée d'une part de Canadiens anglais et d'autre part d'ex-Canadiens français anglicisés. Nous refusons de servir à maquiller par notre beau langage le langage pourri de notre peuple. (« Le joul et nous », dans *Parti Pris*, volume 2, n° 5, janvier 1965, p. 18, cité dans Gauvin : 2000, p. 34)

Il paraît très important de noter que les débats sur le joul, à quelque niveau qu'ils se situent, paraissent plus une affaire d'intellectuels que de classe populaire proprement dite. L'idée que le joul est un état de langue à bannir se trouve bien dans l'imaginaire de la langue populaire, mais il s'agit d'abord d'une projection élitare et prescriptive de la norme⁶³. Notre corpus, l'étude de P. Daoust (1983) ou encore l'article de P. Laurendeau (2004) en offrent des exemples⁶⁴. Il est beaucoup plus rare, à notre connaissance, de trouver des avis positifs sur la question, et s'ils se présentent c'est toujours en relation avec une certaine pratique littéraire temporellement circonscrite, et excusée au nom d'une certaine révolution.

4. Qu'en est-il maintenant du référent linguistique ? À quoi renvoie le « parler joul » ou le joul ? Tous les propos ci-dessus mettent en évidence une zone de contact entre l'anglais et le français, et le joul apparaît le plus souvent comme l'« épiphénomène d'un processus de colonisation des Français par les Anglais » (Corbeil : 1976a, p. 14). Mais des études plus descriptives, moins « impressionnistes » (Wittmann : 1972, Beauchemin : 1976, Corbeil : 1976a, Santerre : 1981, Laurendeau : 2004) montrent que le terme est tantôt réduit au franglais ou au vernaculaire québécois, tantôt compris comme non-standard d'une manière générale, ou comme style littéraire, ou encore comme produit d'un processus d'hybridation proche de la créolisation.

Le joul ce n'est plus le nom commun qui dit la dislocation du français des champs au contact de l'anglais des villes. Le joul est devenu une appellation contrôlée de l'un des niveaux de langage, à la disposition de l'écrivain québécois comme tous les autres niveaux langagiers. (Godbout : 1974, p. 27-28 cité dans Laurendeau : 2004, p. 439)

63. Nous renvoyons à L. Gauvin lorsqu'elle écrit : « Il me paraît assez juste de dire qu'il [le joul] matérialise, dans l'œuvre de Tremblay, 'l'imaginaire' de l'oralité québécoise » (2000, p. 127).

64. Dans cet article, P. Laurendeau propose une synthèse des définitions du terme « joul » et s'intéresse en particulier à l'attitude des locuteurs face à ce que représente le joul, et à leur sentiment de la qualité linguistique : qu'est-ce que bien ou mal parler pour eux ?

Ce concept [le *joual*] ne renvoie pas à une réalité précise et unique mais sert plutôt de « fourre-tout » pour désigner de façon péjorative le parler de « l'Autre » ; parler du prolétariat urbain pour le campagnard, parler rural pour l'habitant de la ville. (Chantefort : 1976, p. 91)

Il me paraît donc plus précis de restreindre le terme *joual* à une manière de parler ou de réaliser les surfaces phonétiques [...] Les particularités des autres plans linguistiques, je les conçois plutôt comme des caractéristiques du dialecte québécois, non du parler *joual*. [...] Le *joual* est essentiellement parlé et très difficile à transcrire phonétiquement. C'est justement le niveau de langage le moins surveillé, le moins attentif à la prononciation, qu'on a stigmatisé sous le terme *joual*. (Santerre : 1981, p. 41-47)

Par extension : toute variété linguistique considérée comme déviante par rapport à une norme donnée. Le *joual* anglais, le *joual* parisien. (Poirier (dir.) : 1998, p. 324)

La zone linguistique du *joual* paraît mal circonscrite, ou à géométrie variable selon l'argument défendu. Les critiques portant sur l'anglicisation ne trouvent pas toujours matière à justification (Beauchemin : 1976). Cette « proximité dans l'épilinguistique » entre *joual*, *franglais* et français (Laurendeau : 2004) rend difficile une description linguistique : Que décrire ? Comment constituer un corpus de *joual* quand on ne sait pas précisément ce que ce terme désigne ? La position de L. Santerre (1981) est à ce titre révélatrice : le *joual*, compris comme « une manière de parler ou de réaliser les surfaces phonétiques », comme « le niveau de langage le moins surveillé, le moins attentif à la prononciation », demeure très difficile à caractériser et ne constitue pas pour lui une langue différente du « dialecte québécois », avec lequel il partage la plupart de ses traits.

Le terme se présente donc avant tout comme une étiquette symbolique, volontairement réductrice :

Le fait d'enfermer le vernaculaire sous l'étiquette d'un métaterme avait déjà en soi un formidable potentiel réducteur. Le réductionnisme prendra son allure de croisière lorsque le discours élitaire fournira pour lui-même et pour les masses la DÉFINITION du terme. On cherchera à circonscrire le *joual* à un espace (réductionnisme topique), à une classe que l'on minorisera dans le même souffle (réductionnisme stratique), à la vogue d'un temps (réductionnisme chronologique). (P. Laurendeau dans Perrot : 1981, p. 288)

Par réductionnisme topique, il faut comprendre non seulement le Québec mais plus précisément la ville de Montréal et les quartiers Est et le Plateau Mont-Royal, univers de la plupart des personnages de M. Tremblay. Par réductionnisme stratique, il faut

comprendre que « joulal » est une étiquette d'abord fabriquée par l'élite pour stigmatiser la manière de parler de la classe prolétarienne (et non rurale). Enfin, par réductionnisme chronologique, il faut comprendre que l'on parle d'une « période du joulal » en désignant les années soixante et soixante-dix, c'est-à-dire globalement les années de la Révolution tranquille. Par la suite, la langue populaire de Montréal, si elle n'a pas disparu (il s'agit d'une position dans le continuum linguistique et social qui ne saurait disparaître), tend plutôt à être qualifiée de vernaculaire, de sociolecte. L'attachement symbolique du terme « joulal » à une période et à un état de la société donnés est la raison pour laquelle nous parlons plus généralement d'oralité populaire québécoise chez M. Tremblay et pas de joulal, comme nous l'avions proposé au tout début de notre recherche⁶⁵.

1.3.2.2. Le *joulal* et M. Tremblay

Nous avons parlé de *Parti Pris* comme mouvement culturel, influencé par le marxisme, l'anticolonialisme et J.-P. Sartre, qui a fait appel au joulal en littérature, à travers l'organe principal de publication que fut la revue du même nom, entre 1965 et 1968 (voir Gauvin : 1975). M. Tremblay est classé par la critique comme écrivain « joulalisant », mais il ne fait partie ni des signataires des manifestes, ni des textes édités par le mouvement. Ce mouvement idéologico-littéraire, qui a marqué un tournant dans les lettres québécoises, a d'abord produit des romans, tels *La ville inhumaine* de Laurent Girouard, *Le cassé* de Jacques Renaud, des poèmes comme *Les Cantouques* de Gérald Godin et des essais, comme *Nègres blancs d'Amérique* de Pierre Vallières (voir la bibliographie de L. Gauvin : 1975, p. 186-211). *Les belles-sœurs* de M. Tremblay, première pièce du corpus dramatique écrite en 1965 et montée en 1968 alors que paraissait le dernier numéro de la revue *Parti Pris*, a vite été encensée par les partisans de l'utilisation du joulal en littérature et dénoncée par ceux qui y voyaient une impasse, comme M. Dassylva (*La Presse*, 29 août 1968). Tremblay est à la fois « caution littéraire et tête de turc », selon la formule de K. Larose (2003, p. 155). M. Tremblay n'a jamais

65. Le premier titre que nous avons proposé en 2001 lors du dépôt du sujet, à l'Université de Montréal, était le suivant : « Trente ans de joulal. Évolution stylistique de l'oralité populaire chez M. Tremblay (1968-1998) ». Il nous semble que le titre actuel est plus juste.

revendiqué son appartenance à une quelconque école littéraire, ni au moindre mouvement idéologique, mais les propos qu'il tient à cette période-là, ou à propos de cette période-là⁶⁶, le classent sans aucun doute comme écrivain joualissant, en voyant dans son écriture le parler populaire montréalais alors appelé « joual ». Cela revient à reconnaître dans sa démarche la dialectique, alors à la mode, de la reconnaissance-dénonciation d'un état de langue. Mais on lui reconnaît aussi un travail esthétique proprement littéraire en faisant de sa langue d'auteur un style, de ses écarts par rapport au langage littéraire classique des licences poétiques. Les propos de J.-Cl. Corbeil qui expose en 1976 la position de l'Office de la langue français en matière de langue littéraire correspondent assez bien à la position de M. Tremblay :

[Au sujet de la *fonction esthétique*] l'Office a dégagé la règle de conduite suivante :

– Le créateur a la liberté la plus absolue d'utiliser la langue comme il l'entend, pour en tirer les effets qu'il recherche. Tout particulièrement, dans le roman ou le théâtre, il est normal que le créateur donne à ses personnages une langue qui corresponde au milieu sociologique auquel ils sont sensés [*sic*] appartenir. [...]

– Il faut laisser les problèmes d'esthétique littéraire à leur place, c'est-à-dire en littérature. Les créateurs vivent avec difficulté le choix entre écrire en langue soignée et écrire en langue populaire. Chaque choix donne naissance à des clans, détermine des amitiés et des alliances. [...] Mais l'écrivain ne peut s'arroger le droit d'imposer une langue d'écriture au reste de la nation : on change alors totalement de fonction, d'univers. (1976b, p. 19)

On peut dire de l'entrée en littérature de M. Tremblay qu'elle est fortement teintée par le débat idéologique et linguistique ambiant, d'où le scandale à la sortie des *Belles-sœurs*, mais qu'en tant qu'écrivain, il ne quitte jamais complètement l'univers littéraire pour celui du politique. Jamais, en effet, il ne prétend imposer quoi que ce soit en matière de langue, même s'il reconnaît l'impact de son choix d'écriture sur la société qui la reçoit. C'est plus « l'idéologie du joual » (Vadeboncœur⁶⁷ cité par L. Gauvin : 1976 et repris par P. Laurendeau : 2004, p. 433) qui l'a avalé et porté sur la place publique que l'inverse. Le processus social qui fait de son texte un étendard populaire a comme conséquence qu'il devient même la figure principale du joual littéraire, au point qu'il a

66. Voir par exemple *Revue Nord* : 1971, Pont-Humbert : 2000 (France-Culture), Bélair : 1972, etc., ainsi que tout le dossier de presse consultable au CEAD. Se reporter également au chapitre 7 de cette thèse.

67. Pierre Vadeboncœur, « Un simple bag », dans *Maintenant*, n° 134, mars 1974, p. 32-33, p. 32.

été parfois totalement assimilé (et l'est encore) au joulal en littérature. Le « Michel Tremblay... entrevu » de M. Bélair est à ce titre un exemple patent : l'introduction et les questions de M. Bélair sont transcrites dans un français des plus standard et normés, alors que les réponses de M. Tremblay sont, comme par hasard, fortement oralisées, à l'instar de sa propre écriture. Objectivement, il n'y a pourtant aucune raison de penser que le premier parle comme un livre et que le second s'exprime en joulal. L'effet d'oralité joulale produit par une transcription orthographique aménagée nous semble ici au service d'un étiquetage littéraire forcé.

Michel Bélair – Après avoir fait *Les belles-sœurs* et toutes les pièces qui ont suivi, après avoir adapté *Lysistrata* et *L'Effet des rayons Gamma sur les vieux garçons*, qu'est-ce que vous comptez faire ?

Michel Tremblay – [...] Le milieu des clubs, le milieu de la *Main*, le milieu de Carmen. C'est le milieu de Carmen qui s'en vient. Y s'en vient c'milieu-là. Qu'est-cé qu'à fait Carmen quand à sort d'la maison pis qu'à dit à sa sœur qu'une fois qu'à va avoir passé le pas d'la porte à va l'oublier pour de bon. C'est c'qu'y arrive à elle en dehors d'la famille qui commence à m'intéresser. (Bélair : 1972, p. 74)

La liste de définitions en annexe montre clairement une extension de la signification du terme « joulal » avec les années et les domaines concernés. C'est ainsi que « joulal » a pu désigner le parler populaire en général, le niveau de langue le moins surveillé, puis tout écart par rapport à la norme (écrite), puis, au niveau littéraire, toute tentative de reproduction du parler populaire, quel qu'il soit. Ces frontières sémantiques fluctuantes au fil des années sont présentes dans la perception qu'a M. Tremblay de sa propre écriture. L. Gauvin a répertorié différentes interventions du dramaturge à propos du joulal et propose un classement en « cinq temps », que nous lui reprenons, car il montre très bien la mutation de sa surconscience linguistique d'écrivain, autrement dit sa perméabilité au changement de l'imaginaire de la langue populaire au Québec. Les propos rapportés entre guillemets sont ceux de M. Tremblay :

1—*Le joulal-reflet* : « Je ferai parler mes personnages avec les expressions qu'ils utilisent dans leur vie de tous les jours. Par souci d'exactitude, ils ne diront pas *mosus* mais *tabarnak*. » (*La Presse*, 17 décembre 1966)

2—*Le joulal politique* : « Le joulal, c'est une arme politique, une arme linguistique [...] c'est un devoir que d'écrire en joulal tant qu'il restera un Québécois pour s'exprimer ainsi. » (*La Presse*, 16 juin 1973)

3—*Le joulal universel* : « Quand on fait du théâtre, il faut toujours transposer

[...] Dans tous les pays du monde, il y a des gens qui écrivent en joual. » (*La Presse*, 16 août 1969)

4—*Le joual exportable* : « Ce qui me permet d'aller ailleurs c'est mon côté local ou régional. » (*Le Devoir*, 26 février 1977)

5—*Le joual : ni écran ni refuge* : « Si j'écris en joual, c'est pas pour me rendre intéressant ni pour scandaliser. C'est pour décrire un peuple. Et le monde parle de même icitte ! » (*Le Jour*, 2 juillet 1976)

« Mon emploi de la langue québécoise, mon écriture ne sont plus tout à fait les mêmes [...] Quand j'ai commencé mes romans, je me suis rendu compte que je devais permettre à l'œil de s'accrocher, donc je me rapproche de l'étymologie, je pratique l'élosion. » (*Le Monde*, 16 novembre 1988). (dans Gauvin : 2000, p. 124-126)

Que dire des années suivantes ? On entend souvent dire que le joual en littérature, voire même que le joual tout court, c'est terminé. Que penser alors de l'exergue au récit autobiographique *Un ange cornu avec des ailes de tôle*, paru en 1994, où l'auteur écrit que « son joual [...] est plus fringant que jamais [qu'il] galope comme un dieu ! » Que conclure de la remarque d'A. Brassard à la création de *Encore une fois, si vous permettez* en 1998, qui constitue la dernière pièce de notre corpus ?

Pour moi, ce prologue, c'est le *Refus Global* de Tremblay. Il nous dit que la vie toute simple de cette femme est aussi importante dans l'absolu culturel que la fameuse question d'être ou ne pas être [...] c'est une autre déclaration de société, d'une société trop souvent colonisée et complexée, qui affirme son droit d'exister dans le concert des nations. Oui, c'est ça, pour moi : trente ans plus tard, *Encore une fois, si vous permettez* refait le même pari que *Les belles-sœurs*. (A. Brassard cité par S. Baillargeon, dans *Le Devoir*, 1^{er} août 1998)

Du point de vue de la langue, nous pensons que le pari n'est pas tout à fait le même. Il l'est du point de vue esthétique en général au sens où M. Tremblay fait acte de création, mais il semble que la pertinence du marquage linguistique du non standard, toujours dans la même veine réaliste, se soit déplacée du social à l'affectif. Ce que M. Tremblay offre à son lecteur, c'est sa langue maternelle, au sens de celle qui caractérise l'émotivité et l'expressivité de sa mère beaucoup plus qu'au sens de celle qui représente la « misère linguistique » de son peuple. L'hypothèse que nous développerons dans le dernier chapitre de cette thèse est qu'au-delà des marques graphiques d'oralité qui sont restées en grande partie les mêmes, on passe progressivement d'un sociolecte à ce que l'on pourrait appeler un « affectiolecte »⁶⁸. Ceci peut être mis en

68. Nous remercions Mme M. Cambron qui nous a aidée à formuler le problème ainsi, lors de l'examen

rapport avec la progressive conversion autobiographique de l'œuvre de M. Tremblay.

1.3.3. Aspects sociolinguistiques

Nous reprenons ici les aspects sociolinguistiques introduits préalablement en les appliquant systématiquement à la situation québécoise et à la création littéraire pour situer notre objet.

1.3.3.1. Diglossie enchâssée et continuum des usages

La situation linguistique québécoise, pour la période 1968-1998, peut être exprimée sous la forme d'un schéma combinant la perspective diglossique avec l'idée d'un continuum des usages. Une telle schématisation a le mérite de situer avec précision la « portion » de langue, la variété « oral populaire » dans un ensemble complexe et composite, et d'en faire ressortir les pôles symboliques. Le schéma diglossique n'est pas envisagé entre l'anglais et le français mais d'abord entre le vernaculaire et le véhiculaire que sont le parler populaire et le français standard — avec l'ambiguïté du standard de référence, québécois ou européen. Si l'on retient les conclusions de l'analyse de P. Chantefort (1976), et si on prend en compte la situation de contact entre l'anglais et le français, on obtient le schéma suivant :

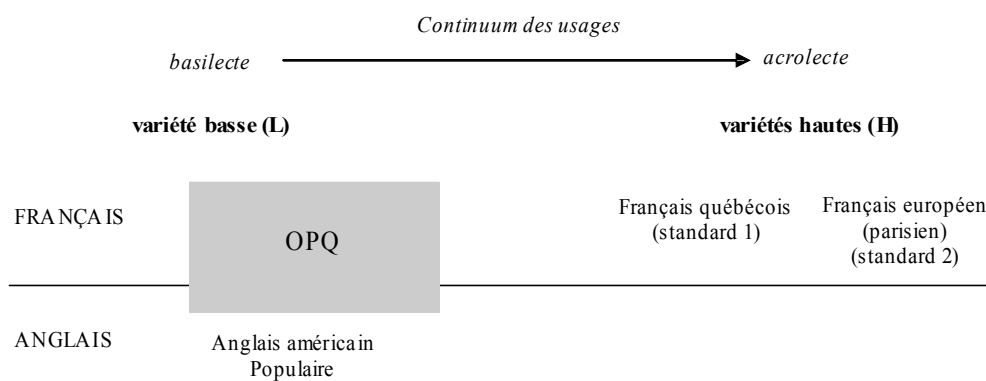


Figure 1.3.3.1. L'OPQ dans le continuum linguistique du français québécois

Le concept du continuum repose sur l'existence de deux pôles d'usage, deux variétés de la langue, à savoir le basilecte et l'acrolecte, c'est-à-dire sur l'idée d'une diglossie plus nuancée que dans les situations dites caractérisées, où la variété basse et la variété haute sont complètement différentes.

Le basilecte renvoie à la « variété la plus éloignée du pôle défini comme usage supérieur ». L'acrolecte qualifie la « variété la plus proche du pôle défini comme supérieur » (Chaudenson, dans Moreau : 1997, p. 19, 60). Dans le cas du Québec, nous dirons que la variété basilectale, ou variété basse (L), correspond au parler populaire.⁶⁹ Nous parlons de variétés acrolectales, ou variétés hautes, au pluriel, car la question du standard est double : il existe bien un standard québécois (FQS), dont les variantes diatopiques sont reconnues et acceptées⁷⁰, mais il faut bien reconnaître qu'il existe toujours, en arrière-plan, le spectre du standard européen (FSE), ce « parler-comme-un-livre franco-parisien » idéalisé et associé à la norme écrite, qui est perçu comme plus acrolectal que le français québécois standard (voir Wittmann : 1973, p. 89). C'est à ce niveau-là que l'on peut vraisemblablement parler de « diglossie enchâssée », au sens où se dessine un « emboîtement de deux diglossies » (Beniamino dans Moreau : 1997, p. 129) qui, au Québec, prend la forme suivante : d'une part *français européen / français québécois* et d'autre part, à l'intérieur de la communauté québécoise, une relation diglossique entre le parler populaire et le français québécois standardisé.

Enfin, ce schéma met en évidence deux autres dimensions de la situation linguistique québécoise, qui jouent un rôle important dans la définition même de notre

69. « La variété B [basse] de la situation de diglossie n'est généralement pas unique : au Québec, il n'existe pas de variété standard B codifiée et homogène ; [...] Nous admettons, pour la clarté de l'exposé, que B est une variété de langue accumulant toutes les caractéristiques que nous allons dégager, tout en gardant à l'esprit que ce « pur joual » n'est qu'une abstraction. La langue qui s'en rapprocherait le plus serait celle que l'on parle dans certains milieux populaires de Montréal.

Le même problème se pose pour A : quelle variété de A doit-on retenir ? Ici, nous avons le choix entre deux solutions : a) le français standard européen (A'), b) le franco-québécois standard différent du premier par certains traits de prononciation et quelques éléments lexicaux. On donne souvent comme exemple de franco-québécois la langue parlée à Radio-Canada. » (Chantefort : 1976, p. 92)

70. Les propos de Cl. Poirier sont à ce titre très clairs : « Le français du Québec est une variété de français langue maternelle, comme le français de France. Il comporte, comme celui-ci, des registres de langue [...] Le français du Québec n'est pas un français populaire, bien qu'il comporte, lui aussi, une variété populaire dont les contours ne sont pas tout à fait les mêmes qu'en France en raison de différences d'ordre sociologique. Les québécismes se rencontrent dans tous les types de discours, bien qu'ils soient plus fréquents dans les conversations familiales. », dans *The French Review*, mai 1998, p. 925.

objet. Il s'agit d'abord du contact entre le français et l'anglais. Nous n'avons pas interrogé la question du standard de l'anglais, faute de connaissances dans le domaine. Pour circonscrire le profil linguistique de l'oralité populaire québécoise et son imaginaire, il paraît surtout important de retenir que c'est l'anglais américain populaire qui est en jeu ici, et pas l'anglais acrolectal. L'emprunt à l'anglais n'est pas systématiquement dévalorisé, il l'est quand la prononciation, le vocable ou la structure sont issus de l'anglais américain basilectal, ou quand le recours à cette prononciation, ce vocable ou cette structure étrangers marque un défaut de français chez le locuteur québécois. Celui-ci, ne trouvant pas ses mots en français, ira au plus rapide et se servira dans le répertoire anglophone, de manière involontaire et souvent inconsciente. Le locuteur-type que nous ciblons est issu des couches populaires de la société québécoise, principalement des quartiers francophones de Montréal, il est au contact quotidien de l'anglais et il ne possède pas l'ensemble du continuum linguistique du français. Il a d'ailleurs peu de chances de le développer puisqu'il a tendance à combler ses « trous » de compétence en piochant dans sa connaissance de l'anglais⁷¹. Ce blocage social visible dans la langue va également de paire avec une dissymétrie des usages du code oral et du code écrit. Ceci nous amène à une deuxième remarque.

Globalement, la variété basilectale reste essentiellement orale, et la variété acrolectale tend plutôt vers l'écrit normatif. Si l'on reprend le schéma tétraglossique de H. Gobard, ou si l'on retient les réflexions de W. F. Mackey sur la diglossie littéraire, on peut s'attendre à ce que la situation de diglossie enchâssée esquissée ci-dessus pour le Québec corresponde à une diglossie littéraire enchâssée. Surtout lorsque l'on sait que la norme du français, au sens prescriptif de « bon usage », est fixée sur la norme écrite, dans laquelle il y a finalement peu de place pour la variation diastratique et diatopique. Dans quelle langue les « bons » écrivains québécois doivent-ils écrire ? S'ils suivent le modèle canonique, leur effort devrait tendre à se rapprocher le plus possible de la norme de l'écrit, qui est la plus proche du français standard européen, de l'idée que l'on s'en fait. Mis à part quelques particularismes lexicaux tolérés pour le pittoresque, l'écrivain québécois classique, puriste, ne doit pas laisser transparaître les variations orales qui n'ont pas droit de cité dans la langue littéraire

71. Anglais qui n'est pas forcément plus étendu, plus acrolectal, que le français que le locuteur possède.

référentiaire. Cela ne lui est permis que dans les dialogues des personnages, c'est-à-dire entre guillemets, manière qu'a l'auteur de rapporter tout en restant stylistiquement à distance.

1.3.3.2. Une créolisation du français ?

La question diglossique et la question du continuum sont en grande partie discutées et développées au sein des études créolistiques. Sans être spécialiste du domaine, nous voulons tout de même signaler le fait que la question du créole et de la créolisation du français au Québec, quand elle s'est posée, l'a toujours été à propos du joual, c'est-à-dire à propos de la variété la plus dévalorisée socialement (Lefebvre : 1965, Wittmann : 1973, Laroche : 1975), et la plus susceptible de représenter à la fois un contact de langue et une situation de domination économique et culturelle. Il existe deux grandes tendances définitoires des langues créoles, et si la première exclut toute assimilation entre situation québécoise et situation coloniale-esclavagiste, la seconde, plus générale, permettrait peut-être d'envisager la zone de contact linguistique entre l'anglais et le français comme une zone de créolisation. Nous ne cherchons pas à savoir si notre objet est un créole ou non, nous exposons seulement quelques réflexions qui suggèrent un rapprochement.

Le premier groupe de définitions est ce que l'on appelle généralement les définitions sociohistoriques. Dans cette perspective, on définit les créoles comme des langues nées au cours des colonisations européennes des XVII^e-XVIII^e siècles, à partir de formes régionales et populaires du français, utilisées dans le contexte des contacts de population au cours de l'esclavage, sans doute avec l'influence des langues des locuteurs, et dans le cadre d'un usage strictement oral du médium de communication. [...]

Un deuxième groupe de définitions, fondées sur le « type » linguistique, a vu le jour un peu plus tardivement. [...] un certain nombre de créolistes, de façon récurrente, ont posé la question d'un « type créole », qui serait le résultat de la genèse de langues dans un contexte de contacts linguistiques, mais pas exclusivement dans le contexte de ces contacts particuliers qui sont ceux de la colonisation des XVII^e-XVIII^e siècles. [...] L'existence de créoles devient un phénomène à peu près universel, on en propose un peu partout dans le monde, et l'on peut dire que presque chaque langue est passée au crible de la créolisation et de la créolité pour vérifier qu'elle n'est pas un créole qui s'ignore. (Hazaël-Massieux : 2005, p. 3 et 6)

L'OPQ ne peut, ni dans un cas ni dans l'autre, être définie comme créole. Dans le premier cas (perspective socio-historique), parce elle n'est pas réductible au seul français, et parce que le critère socio-historique de la colonisation esclavagiste des XVII^e et XVIII^e siècles n'est pas valable pour le Québec, les populations anglophones et francophones ayant été assez autonomes. De plus, l'état de langue qui pourrait se rapprocher le plus d'un créole, le joul, est un phénomène urbain du XX^e siècle. Les créoles gardent en eux la situation particulière de leur développement qu'est l'esclavagisme et leur terreau linguistique africain, ou substrat. Chose qui, objectivement, ne se retrouve pas dans la définition du vernaculaire montréalais, ni même du français québécois. Si l'idée d'un esclavagisme des francophones par les anglophones a été exploitée, c'est d'une manière figurée pour dénoncer l'insécurité linguistique du Québécois et exprimer une sorte de revanche verbale. L'assimilation de la situation coloniale du Québec avec celles des aires créolophones (Antilles et Haïti essentiellement) n'a jamais eu lieu, pour des raisons idéologiques dès le départ⁷², et pour des raisons plus objectives par la suite, que R. Chaudenson évoque dans sa définition du créole et de la créolisation :

Une langue se créolise, non par simple évolution au contact d'une ou plusieurs autres langues (toutes les langues du monde, ou presque, seraient alors des créoles), mais dans des conditions très particulières qui sont celles que réunissent les sociétés coloniales esclavagistes du XVI^e au XVIII^e siècles [...] :

- présence d'un peuplement français de départ important [...]
- transmission du français par voie quasi exclusivement orale, en l'absence de superstructure socio-culturelle (école)
- société esclavagiste vouée aux agro-industries coloniales (sucre café, épices) et entraînant l'immigration massive d'esclaves d'origines diverses ; il n'y a pas de créole français au Canada où pourtant la première et, pour partie, la deuxième conditions ont été réunies. (Chaudenson dans Moreau : 1997, p. 108)

Dans la deuxième perspective, typologique, parfois appelée la perspective des « pidgins-créoles », qui libère l'idée de créole et de créolisation des périodes et des

72. Voir ci-dessus la citation de B. Sulte, « La Revue Nationale. Nos origines », dans *La Revue Nationale*, Montréal, 5^e année, n^o 7, juillet 1923, p. 195-199. Nous la rappelons par souci de lisibilité : « Les Français ont bourré les Antilles de toutes espèces d'aventuriers. Par bonheur, Richelieu et Louis XV n'ont vu dans le Canada qu'un pays de fourrures et ils ne sont guère tracassés à propos de son peuplement. [...] notre formation a été exempte de ces jolis envois de criminels et de familles douteuses que l'histoire a enregistrés ailleurs que chez nous [...] Les colonies ? dépotoir national ! Heureusement que le Canada fut épargné. » (p. 199)

contextes de colonisation, on pourrait envisager dans un premier temps de voir le joual comme créole au sens où il serait un stade d'évolution du français au Québec, et résulterait d'une situation de contact linguistique entre l'anglais et le français. Mais cela paraît difficile, pour la simple et bonne raison que cet état de langue coexiste avec un standard québécois déjà en place, qui ne saurait donc en être le résultat.

C'est H. Wittmann qui pose le plus clairement la question du joual comme créole. Sur la base d'une analyse typologique comparative qui combine des aspects lexico-statistiques et morpho-syntaxiques, il définit le joual comme langue hybride plutôt que comme créole, même s'il leur reconnaît un certain nombre d'analogies d'ordre typologique et sociolinguistique » (1973, p. 83) :

L'hybridation présuppose une situation de diglossie dans laquelle la langue des ancêtres est menacée par une langue de prestige dominante « superordonnée ». La créolisation présuppose que la langue des ancêtres « stigmatisée » n'a pas pu résister aux pressions de la langue dominante et que, par conséquent, la langue subordonnée a déjà cédé sa place à la langue superordonnée⁷³. [...] Il résulte de l'hybridation un état remanié de la langue des ancêtres dans lequel la langue de pression fait figure d'adstrat. Il résulte de la créolisation un état remanié de la langue dans lequel la langue des ancêtres fait figure de substrat. [...] La distinction entre langue créoles et langues hybrides nous amène tout de suite à supposer que le joual a un bagage génétique autre que celui de la créolisation » (p. 88)

1.4. Portrait linguistique de l'OPQ

À l'issue de la définition de l'imaginaire de l'OPQ, on peut s'interroger plus généralement sur le « visage » linguistique de cette variété, des points de vue phonétique, syntaxique et lexical, qui sont aussi des angles de description. Pour révéler ce visage nous avons fait une liste de traits linguistiques caractéristiques de l'OPQ à partir de la littérature scientifique sur le sujet et de la « caractérologie stylistique » proposée par B. Gicquel⁷⁴ et la synthèse définitoire des traits linguistiques de l'oralité de M. Chénétier-

73. Les termes « langue superordonnée » et « langue subordonnée » sont empruntés à W. Labov. Ils sont traduits par H. Wittmann et renvoient respectivement à « langue de prestige » et « langue stigmatisée » (condamnée). Voir W. Labov, « The Study of Language in its Social Context », dans *Studium Generale*, 1970, n° 23, p. 30-87, p. 50-51.

74. L'entreprise de B. Gicquel est ambitieuse et complexe, et elle nous intéresse bien qu'elle n'ait pas encore abouti à un logiciel d'analyse stylistique. En effet, il a répertorié et classé les différents jugements stylistiques en « épluchant » littéralement un ensemble important de traités de style et

Alev (2004, p. 29-41). Le travail de B. Gicquel (1999) relève d'une réflexion sur l'imaginaire de la langue littéraire puisqu'il expose une synthèse des imaginaires stylistiques du français développés par toute une tradition de critiques littéraires. Sa synthèse permet ainsi de cibler avec plus d'uniformité et de précision terminologiques le profil stylistique de l'objet étudié, le faisceau de caractères, ou l'alchimie des phénomènes linguistiques qui le composent. La réflexion de M. Chénétier-Alev sur l'oralité n'est pas que linguistique ou stylistique et demeure très générale. Elle l'associe à la notion de voix et au rythme en poésie, dans la continuité des travaux de H. Meschonnic (1982b et c). Nous n'avons pas retenu l'ensemble de sa synthèse, car notre objectif n'était pas de discuter du bien-fondé théorique et esthétique de l'oralité. Ont été retenus les éléments les plus pertinents pour dresser le portrait d'une pratique sociolinguistiquement désignée comme orale et populaire, soit le « rappel schématique des diverses caractéristiques du langage parlé, telles que les ont repérées à ce jour les grammairiens de l'oral et, plus récemment, les analyses de linguistique conversationnelle » (Chénétier-Alev : 2004, p. 32-34).

La liste complète des caractéristiques de ce portrait linguistique qui résulte de la synthèse de ces synthèses est donnée dans le volume annexe (annexe 1C), car il s'agit d'un document de travail établi pour permettre un débroussaillage des éléments les plus pertinents, du point de vue du sujet et du point de vue des études déjà menées sur le sujet. En effet, nous voulions éviter de reprendre l'étude des phénomènes déjà observés et analysés par L.-C. Cantin (1972) ou M.-O. Fonollosa (1995). La première, dont le travail date mais est toujours pertinent, a le mérite de proposer une vision d'ensemble mais forcément incomplète⁷⁵. Ce travail se présente d'entrée de jeu comme

d'études consacrées à tel ou tel auteur. Cette analyse générale du discours stylistique l'amène à distinguer trois types de jugements sur la base des trois classes polythétiques exprimées chez L. Bopp et G. Lanson (valeurs actives, valeurs affectives et valeurs intellectuelles). Il propose d'y voir des dimensions du phénomène esthétique ou encore des « principes d'interprétation » qu'il nomme *l'Émotivité*, *l'Activité* et le *Retentissement*. Il rapproche ces principes des catégories de la perception de Ch. S. Peirce et, à ce titre, sa perspective stylistique s'apparente à de la « sémiostylistique » (voir chapitre 2 de cette thèse pour l'explication de ce terme). Le profil stylistique de l'OPQ attendu serait « émotivité forte », « activité forte » et « retentissement faible » où nous reconnaitrons les idées de subjectivité, d'immédiateté et de spontanéité évoquées dans l'imaginaire linguistique de l'OPQ. Ces trois caractères renvoient à une liste de particularités linguistiques et discursives ainsi qu'à une liste de qualificatifs généralement employés par les stylisticiens pour désigner l'effet que ces particularités produisent à la lecture. Voir Gicquel : 1999, respectivement p. 50-54, p. 61-67, et p. 68-73.

75. D'une part, on ne peut jamais tout décrire, et d'autre part, M. Tremblay a beaucoup écrit depuis.

une analyse linguistique dont le corpus a la particularité d'être littéraire. « La langue [n'y] constitue pas un effet de fiction mais plutôt un reflet d'une composante relative à une réalité culturelle » (p. iv). Le corpus n'est composé que de trois pièces, *Les belles-sœurs*, *En pièces détachées* et *À toi, pour toujours, ta Marie-Lou*, compris comme un tout, et il comporte la particularité de proposer une comparaison entre un texte et sa réalisation phonique (un enregistrement radio-diffusé de la pièce jouée, *En pièces détachées*). Et c'est, à notre connaissance, la seule analyse de ce genre. L'approche est explicitement affichée comme grammaticale et structurale, mais des considérations sociologiques et stylistiques la complètent en fin de parcours, pour situer l'intention d'auteur dans son contexte. Les points abordés sont :

Construction du discours

L'énumération, la répétition, le présentatif ou encore l'utilisation de « pis coordinateur ».

Grammaire

L'analyse du syntagme nominal (élision, renforcement du sujet, remplacement par un pronom personnel, mais aussi particularités du système déterminatif).

L'analyse du syntagme verbal (accord, interrogation, particule « tu », négation, inversion, temps).

L'analyse des prépositions (cumul et emploi absolu).

L'analyse du « que explétif ».

Lexique

L.-C. Cantin relève et classe les canadianismes, les modifications sémantiques, les procédés de création et d'emprunts à l'anglais.

Les deux derniers chapitres constituent des remarques sur ces phénomènes, du point de vue de l'expressivité et de la catégorisation sociale.

Le travail de M.-O. Fonollosa, plus récent, est basé sur un corpus hybride : dix pièces de M. Tremblay et des transcriptions d'entretiens dirigés extraits des corpus *Sankoff-Cedergren* et *Montréal 84*, que nous avons également consultés et qui sont présentés plus en détail dans le chapitre suivant. Son étude se fonde sur la sociolinguistique variationniste et vise à mettre en correspondance les personnages des pièces et des locuteurs à profil sociolinguistique correspondant, afin de « vérifier dans quelle mesure la représentation qui est faite de la langue parlée dans le théâtre correspond à la réalité » (Fonollosa : 1995, p. i). Les trois variables retenues sont les alternances « je vais » *vs* « je vas ou m'as », « ici » *vs* « icitte », et la variable syntaxique « tout » qui

possède un grand nombre de variantes (*ibid.*, p. 44). Les divers comptages et proportions qui servent de base à l'interprétation de l'auteur mettent en évidence que « la représentation du comportement des couches populaires n'est pas vraiment conforme à l'usage des locuteurs de même classe dans [les] corpus de langue orale et ce, aussi bien dans les années 1970 que dans les années 1980. Les couches situées au haut de l'échelle sociale sont légèrement mieux représentées. Or, on ne les retrouve que dans le corpus des pièces des années 1980 » (*ibid.*, p. 97). M.-O. Fonollosa remarque notamment que, dans ses pièces, Tremblay « a eu tendance à sur-représenter des formes très connotées socialement comme [isIt] et [twé] », mais qu'au niveau des variables reliées à la morphologie, à la syntaxe et au lexique, la représentation est plus « adéquate » (*ibid.*, p. 97).

Ces deux études, qui sont les seules à notre connaissance à avoir affronté le problème de la langue de M. Tremblay aussi systématiquement avec les outils de la linguistique, sont évidemment des précédents sur lesquels nous nous appuyons mais que nous ne répéterons pas, même si nous en empruntons certaines voies méthodologiques et descriptives. Nous remarquons que dans aucun des deux cas la question de la définition même de l'oral et du populaire n'a pas été soulevée comme problématique en relation avec le matériau graphique que sont la transcription et le texte littéraire. De plus, il semble important de considérer le fonctionnement des marques d'oralité dans l'économie fictionnelle de chaque pièce, où les valeurs sont différentielles, comme dans tout espace clos de signification.

1.4.1. Phénomènes retenus⁷⁶

Compte tenu de la nature variationnelle composite de l'OPQ, nous avons cherché en même temps du côté des caractéristiques du français parlé, du français populaire et du français québécois.

76. Nous rappelons que la liste complète des caractéristiques relevées est donnée dans le document annexe 1C.

1.4.1.1. Phénomènes d'origine phonétique

- **Phénomènes vocaliques**

- Le relâchement des voyelles hautes [i], [y] et [u] dans certains contextes.
- Une tendance à l'ouverture du [ɛ] en [a] en syllabe fermée, en particulier devant [r] (par ex. « fermer » prononcé [farme]), et dans le pronom personnel sujet « elle », prononcé [al] devant voyelle et [a] devant consonne.
- La dilation de certaines voyelles (par ex. « surtout » [surtu]) et la réduction des groupes « semi-consonne + voyelle » (par ex. « bien' [bɛ̃], « puis » [pi]).
- Les diphthongaisons des voyelles longues accentuées (par ex. « garage » [gara^oʒ]).
- Des élisions du [ə], dit aussi schwa ou « e muet », et du [u] dans le pronom personnel sujet « tu », plus fréquentes et réalisées même devant consonne (par ex. « venir » [vnir], « je dis » [jdi], « tu as » [ta]).
- Parfois la présence d'une voyelle épenthétique (support) dans certains mots (par ex. « exprès » [ɛksiprɛ], « squelette » [ɛsklɛt]).
- Dans certains mots une interversion de phonèmes (métathèse) (par ex. « spaghetti » [speɡati]).
- Une yodisation des pronoms personnels sujets « il » et « ils » devant voyelle après leur réduction à [i] (par ex. « il est là » [yela]).

- **Phénomènes consonantiques**

- Une tendance à prononcer les [t] finaux, orthographiques ou non (par ex. « fait » participe passé de « faire » prononcé [fɛt], « debout » [d(ə)but], « ici » [isit]).
- La palatalisation (et parfois la yodisation) des dentales et des vélaires (par ex. « cinquième » [sɛ̃tjɛm], « bon Dieu » [bɔ̃gjø] ou [bonjø]).
- L'affrication de [t] et [d] devant [i] et [y] (par ex. « tu dis » [tsydzi]).
- La simplification des groupes consonantiques, en particulier les groupes finaux (par ex. « votre » [vot], « muscle » [mysk]).
- Des assimilations diverses (par ex. « je sais » [ʃɛ], « cheval » [ʒwal]).
- La chute du [l] dans les articles définis et les pronoms personnels sujets (par ex. « tous les jours » [tueʒur], « elle rit » [ari]).

– Une tendance à ne pas faire les liaisons obligatoires et à produire des liaisons fautives (par ex. « huit enfants » [ʁɪtzãfã], « je suis en forme » [ʃytãform]).

1.4.1.2. Phénomènes morphologiques

- **Morphologie pronominale**

– On note une grande variabilité phonétique des formes de l'oral en fonction de phénomènes déjà relevés à propos des traits phonétiques (assimilation du « je » en [ʃə], élision du « tu » en [t], ouverture de « elle » en [al], chute du [l] dans « il(s) » et « elle(s) »).

– Les formes des pronoms personnels « il, ils, elle, elles, lui » tendent à se réduire au profit de [i], souvent graphié « y ».

– « On » est la plupart du temps utilisé à la place du pronom personnel sujet « nous », ce qui explique les suites fréquentes du type « nous, on est d'accord ». Cette remarque rejoint la suivante.

– En français québécois parlé, les locuteurs ont tendance à distinguer plus systématiquement formes conjointes (clitiques) et formes disjointes (toniques) des pronoms personnels du pluriel. Ainsi les formes conjointes sont « nous/on, vous, ils/elles » (prononcés le plus souvent [i] ou [iz] devant voyelle), et les formes disjointes sont « nous autres, vous autres, eux autres ».

– Dans les suites de pronoms compléments conjoints antéposés au verbe, les locuteurs du français populaire auront tendance à ne considérer qu'une contrainte, celle qui place le pronom sujet, le pronom complément indirect et le pronom complément direct (par ex. « je te le donne », « Marie lui le donne »), alors que l'ordre normatif est différent à la troisième personne (par ex. « nous le lui donnons », « André les leur offre »).

– Dans les tournures impératives, on entendra plus facilement « donne-leur-les » que « donne-les-leur », et pour les tournures impératives et négatives, où le « ne » de la négation n'est pas réalisé, on trouvera des suites comme « vas-y pas », « offre-s-y-en pas », « rendez-moi-le pas », etc.

– Les pronoms personnels antéposés au verbe, en particulier les pronoms sujets, sont très souvent omis (par ex. « elle est partie » [ɛparti], « il faut voir » [fovwar]).

– On retrouve une utilisation massive de « ça », même pour des personnes (par ex. « les enfants, ça mange »).

– Devant voyelle, le pronom relatif « qui » est parfois élidé en « qu' » ou prononcé avec un yod [kij] (par ex. « la première qui [k/kij] a fini »).

1.4.1.3. Phénomènes syntaxiques

- **La négation**

- Le français populaire, et l'oral en général (sauf dans son registre soutenu), n'utilisent pas les deux parties de la négation, et omettent très souvent le « ne » de manière relativement anarchique (par ex. « je sais pas », « il veut jamais »). Ceci a des conséquences sur la formation des énoncés impératifs à la forme négative (par ex. « vas-y-pas », « donnes-y-en pas »).

- Le français québécois a conservé des formes de négation qui peuvent apparaître aujourd'hui comme redondantes du point de vue du français standard. Certains parlent à ce sujet de concordance négative (W. Labov)⁷⁷ (par ex. « il (n') y a pas personne », « il (n') y pas rien, j'en veux pas pan-toute »).

- **L'interrogation**

Parmi toutes les possibilités qu'offre la langue française pour formuler une interrogation⁷⁸, le français populaire, comme variété orale, a tendance à privilégier l'interrogation intonative. On remarquera également une prédisposition au mode interrogatif « est-ce que ». L'hypothèse que l'on peut émettre pour expliquer cette prédisposition est que ce mode s'applique facilement au deux types, interrogations totales et interrogations partielles. Mais le problème est en réalité plus complexe.

Par ailleurs, le français populaire a développé d'autres formes d'interrogation :

- Une qui combine le mode par inversion et le mode en « est-ce que », probablement par hypercorrection (par ex. « est-ce qu'il vient-il ? »).

- Une qui recourt fréquemment à une particule « -ti » et plus systématiquement « -tu » au Québec (par ex. « elle vient-tu à soir ? »).

- Une qui est une sorte de réduction de la forme en « est-ce que/qui » (par ex. « qui qui part ?, qui qu'est là ?, où qu'il va ? »).

- Une qui consiste à ajouter « c'est que » à chaque pronom ou adverbe interrogatif, (par ex. « que c'est qu'il a dit ?, comment c'est qu'il va ?, où c'est que tu vas ? »). L'amalgame phonétique produit des formes comme [usk], [komsk].

77. L'idée de concordance négative (*negative concord*) est reprise à W. Labov (1972) et développée par F. Corblin & L. Tovenà (2003).

78. On distingue généralement deux types d'interrogation (totale/partielle) et trois modes (inversion/avec « est-ce que »/intonative).

- **Connecteurs et particules**

En français populaire ou familier, les différentes séquences d'un énoncé oral peuvent être « attachées » par des connecteurs assez polyvalents marquant autant des relations de coordination que de subordination. « Puis » prononcé [pi]⁷⁹ et « (ça) fait que » prononcé [fak] sont très fréquents en français québécois populaire. On trouve également des cas de pragmatization de « par exemple » et de « écoute donc », qui peuvent marquer des relations logiques.

- **Les relatives**

Le traitement des subordonnées relatives est présenté comme une saillance du français populaire. Le français populaire a tendance à simplifier le système des pronoms relatifs du français standard, en particulier en n'utilisant pas le « dont » ni les formes composées, et plus généralement à privilégier la forme « que » (par ex. « un copain que j'ai passé mon enfance avec, j'ai vendu ma petite maison que je tenais tant »). Des descriptions à visée typologique permettent d'isoler quatre types de relatives fréquentes en français populaire et familier :

– Une relative dite « décumulée » ou « phrasoïde » qui se caractérise par la présence du subordonnant général « que » et de la présence d'un pronom personnel dans la subordonnée (par ex. « une amie que je suis avec elle depuis longtemps »).

– Une relative dite « défective » qui se caractérise par la présence du subordonnant « que » et un vide dans la principale, le complément manquant étant un syntagme prépositionnel (par ex. « c'est lui que tu fais allusion »).

– Une relative dite « populaire » qui se caractérise par la présence du pronom relatif et du subordonnant général « que » (par ex. « l'homme à qui que j'en ai parlé »).

– Une relative dite « déictique » (par ex. « là qui court y a un type »). Elle est parfois traitée au niveau discursif comme une structure ou construction présentative, mais nous y voyons une tendance générale de l'oral plutôt qu'une particularité populaire.

- **Les interrogatives indirectes**

Les interrogatives indirectes sont souvent traitées comme des interrogatives directes (par ex. « je sais pas qu'est-ce qu'il veut, on sait pas qui c'est

79. L'usage de [pi] en français québécois a été relativement bien décrit dans le corpus linguistique (voir Léger : 1988, Laurendeau : 1982) et est déjà évoqué chez M. Tremblay (Cantin : 1972, p. 22), ce pourquoi nous n'en proposerons pas d'étude fonctionnelle ici. Il faut noter que les usages de [pi], écrit « pis », ne recouvrent pas exactement les usages de « puis », et qu'il se rencontre avec et « et » avec « que » (par ex. « et pis, pis que »).

que c'est qui l'a fait »), parfois à la forme inversée même si spontanément la question directe n'aurait pas été formulée ainsi (par ex. « explique-moi où est-il »).

- **Les dislocations** (les dislocations avec reprise ou doubles marquages⁸⁰)

1. *Dislocation du sujet ou du complément avant le verbe* (ou double marquage à gauche). Elle « fait intervenir deux parties, au moins. La partie centrale s'identifie comme nœud verbal saturé fini ; celui-ci comporte un ou plusieurs dépendants directs ou indirects, dont au moins un qui soit clitique. Cette partie centrale est précédée d'une partie gauche, qui prend la forme d'un nœud saturé ; la partie gauche sera coréférente avec un des dépendants clitiques de la partie centrale (la coréférence ne suppose pas un accord de fonction syntaxique entre les deux) ». (Mertens : 2005, p. 18)

Exemples : « ce disque / on le demande partout » (Mertens : 2005)

« Quelquefois les guides / ils ne les montrent pas parce que la tombe / elle est loin de la ville ». (Duras citée par Blasco : 1997, p. 1)

2. *Dislocation du sujet ou du complément après le verbe* (ou double marquage à droite). Elle « fait également intervenir une partie centrale sous forme de nœud verbal saturé fini, suivie cette fois-ci d'un nœud coréférent avec un des dépendants directs du nœud verbal.[...] Sur le plan informationnel, la partie droite est interprétée comme une information d'arrière plan, comme un simple rappel, qui ajoute peu à l'information fournie dans la partie centrale. » (Mertens : 2005, p. 19)

Exemples : « ça devrait être objectif / la science » (Mertens : 2005)

« J'ai demandé à tonton où il le souhaitait, son abri à volailles » (Courchay cité par Blasco : 1997, p. 2).

1.4.1.4. Phénomènes lexicaux

La question lexicale n'est pas vraiment étudiée dans cette thèse, nous y ferons simplement référence dans le chapitre 7 lors du traitement statistique des profils langagiers. Nous y listons les anglicismes, les sacres et les variantes dialectales, parfois appelées régionalismes ou québécoïsmes.

1.4.2. Artifices graphiques attendus

Il faut distinguer les situations de transcription linguistique, qui se font sur la base

80. Le dispositif de dislocation n'est pas toujours décrit comme un double marquage, en particulier dans les cas de dislocation d'un élément avant le verbe (voir Blasco : 2000, p. 111). Pour une approche plus détaillée du phénomène, se reporter au chapitre 5 de cette thèse.

d'un support sonore réel, et les situations de représentation littéraire, où le matériau de base repose sur l'imaginaire linguistique de l'écrivain. Dans les deux cas, le résultat ne peut refléter la réalité de manière exhaustive, mais nous dirons que l'orientation et les choix opérés relèvent de deux ordres différents. Dans le cas des transcriptions linguistiques, le but est de rendre compte objectivement et systématiquement de phénomènes réels. Dans le cas des représentations littéraires, le but est de faire effet de réalité, en l'occurrence d'oralité, en aménageant l'orthographe, mais sans souci de systématisme ni d'objectivité. Les normes de transcription constituent en linguistique une sorte de cahier des charges qu'il convient de respecter (par exemple, marque des pauses, rétablissement des apocopes et respect des règles orthographiques, transcription des répétitions, amorces et chevauchements, etc.). Une des causes principales de la définition et du respect de ces normes est la circulation des corpus au sein de la communauté scientifique. Quant à la littérature oralisante, elle ne se présente pas a priori comme transcription normée et objective : on ne trouve pas de normes de transcription liminaires aux pièces de théâtre. Une première lecture suffit d'ailleurs très souvent à se rendre compte qu'il n'y en pas. Cela ne veut pas dire que l'écrivain ne cible pas des phénomènes ni ne les représente de manière récurrente par les mêmes artifices, mais cela veut dire que ces artifices sont loin d'être systématiques (par exemple, l'usage de l'apostrophe devant consonne, l'ouverture de certaines voyelles). De plus, certains éléments ne sont pas représentés, probablement pour des questions de lisibilité par rapport à l'identité visuelle traditionnelle de la langue française (par exemple, l'affrication de [t] et [d], diphtongaison des voyelles accentuées). Nous noterons les constantes suivantes dans les deux sous-corpus :

- Dans les deux cas, nous avons affaire à des textes imprimés dactylographiés, où les jeux typographiques se résument à des différences de police et d'attributs de caractères, de casses et de tailles. La disposition typographique peut jouer un certain rôle dans la différenciation des tours de parole et des niveaux d'énonciation (titres *vs* corps de texte, locuteurs/personnages, commentaires/didascalies *vs* parole, etc.)
- On peut s'attendre à une extension de l'usage graphique de l'apostrophe pour marquer les élisions autres que celles permises par les règles grammaticales et orthographiques (par exemple « p'tit », « v'nir », « j'vas partir »).
- On peut aussi s'attendre à un aménagement orthographique qui permet

de rendre compte de phénomènes phonétiques comme l'ouverture des voyelles, les assimilations ou simplifications consonantiques et qui se concrétise par la substitution, l'ajout ou la suppression de graphèmes (par exemple « fermer / farmer », « boisson / boésson », « fatigué / fatiqué », « catalogue / cataloye », « elle / a(l), il / y »).

— Dans le cas des transcriptions, le linguiste, en toute objectivité, devra transcrire les « scories » d'une énonciation orale spontanée qui ne correspondent pas forcément à des mots (en particulier les amorces, chevauchements) et que les écrivains ne reprennent généralement pas (par exemple « j: je suis pas d'accord »).

— Enfin, le registre et le niveau de langue ou le contact avec l'anglais en cause dans l'OPQ font que certains mots n'ont d'existence qu'orale et n'ont pas d'équivalent écrit. Les linguistes comme les écrivains ont alors une certaine liberté, parfois contrainte par des habitudes morphologiques et orthographiques (par exemple « tabarnak », « pinottes », « tougher », etc.)

Conclusion

Ce chapitre avait comme objectif de proposer une définition de l'objet étudié chez M. Tremblay, soit l'oralité populaire québécoise, acronymisé en OPQ. La recherche a montré les deux aspects fondamentaux de l'OPQ, qui a été circonscrite autant comme imaginaire sociolinguistique de la langue que comme un ensemble de traits linguistiques. Nous insistons pour finir sur quatre points :

1. L'analyse stylistique de l'OPQ nécessite une connaissance de l'imaginaire sociolinguistique et une description détaillée des phénomènes linguistiques en jeu. Par conséquent, nous chercherons un arrière-plan théorique et des méthodes d'investigation en relation avec une perception phénoménologique du fait de style, qui fait appel à la fois à des occurrences linguistiques et à leur interprétation esthétique (voir le chapitre suivant).
2. L'OPQ a été abordée du point de vue sociolinguistique comme un complexe variationnel, où le diatopique, le diaphasique et le diamésique s'entremêlent et se rangent sous l'étiquette générale « français non standard », le standard désignant alors la norme écrite du français hexagonal. En d'autres termes, l'oral, le populaire, le familier et le régional se rejoignent dans le sentiment épilinguistique du non-standard. De plus, la non-concordance des registres à l'oral et à l'écrit place l'écrivain qui veut faire

effet d'oralité populaire dans une position ambiguë face à la réalité qu'il représente : l'oral courant transcrit produit un effet de familiarité, l'oral familier transcrit produit un effet de populaire (voir Anis : 1981). Il faut donc s'attendre à ce que l'OPQ en littérature ne fasse pas exclusivement appel à des phénomènes linguistiques populaires ou québécois, mais implique plus largement l'oral et le familier.

3. On peut s'attendre à ce que la représentation littéraire soit moins ciblée et moins systématique que la transcription linguistique dans le choix des phénomènes pertinents. La représentation littéraire se présente plus facilement comme une « recollection sélective » (Bourdieu, *op. cit.*) d'éléments offrant un bon rapport pittoresque-lisibilité, au risque d'être un reflet déformant de la réalité linguistique représentée, par forçage du trait ou de la fréquence⁸¹. « L'effet populaire du français populaire provient certes de quelques traits spécifiques, mais surtout de l'accumulation de traits stigmatisants, du franchissement d'un seuil en deçà duquel ceux-ci ne sont pas perçus » (Gadet : 1997a [1992], p. 27). Le critère de pertinence n'est donc pas le même selon que l'on se situe au niveau descriptif de la linguistique ou selon que l'on se place au niveau stylistique d'une production littéraire.

4. Enfin, la recherche d'une définition de l'oralité populaire québécoise a conduit à celle(s) du joul, lieu de cristallisation identitaire et culturelle au Québec. Un tamisage des écrits concernant le joul a permis de considérer l'importance et les limites du phénomène « joul » pour notre sujet. Il s'agit d'un élément et d'une période essentiels de l'histoire du français et de la littérature au Québec, auxquels on ne saurait toutefois réduire l'œuvre et la qualité stylistique de M. Tremblay.

81. C'est aussi ce que note L. Gauvin : « L'effet joul s'obtient encore par la recollection et l'accumulation des particularismes » (2000, p. 132).